



Orphelinat Maçonnique

« Ils ont besoin de Nous ; nous avons besoin de Vous »

ORPHELINAT MAÇONNIQUE

SOLIDARITE JEUNESSE

***Association reconnue d'utilité publique
par décret du 2 Décembre 1927***

Statuts modifiés par Arrêté Ministériel du 14 septembre 2017

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE du :
Jeudi 04 juin 2026
Exercice 2025**

Table des matières

1	Message du Président :	4
2	Pouvoir des Délégués :	5
2.1	Rappel des Statuts :	5
2.1.1	Article 16.....	5
2.2	Conseil d'Administration 2025 – 2026 :	6
2.2.1	Bureau du Conseil d'Administration :	6
2.2.2	Composition du Conseil d'Administration :	6
3	Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/06/2025 :	7
3.1	Préambule	7
3.2	Appel	7
3.2.1	Membres du Conseil d'administration :	7
3.2.2	Respectables Loges :	7
3.3	Point 1 Allocutions :	11
3.3.1	Allocution du Président :	11
3.3.2	Point 2 Témoignage :	15
3.3.3	Allocution du Très Respectable Grand Maître	19
3.3.4	Point 3 Allocution du Très Respectable Frère Grand Hospitalier	20
3.4	Point 4 Approbation de l'ordre du jour :	21
3.5	Point 5 Cooptation de notre F Olivier ONIC.....	21
3.6	Point 6 Approbation du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du : 12/septembre/2024 :	21
3.7	Point 7 Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Exercice 2024 ...	21
3.8	Point 8 Rapport du Trésorier. Exercice clos le 31/12/2024	21
3.9	Point 9 Approbation du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.....	21
3.10	Point 10 - Budget prévisionnel modifié 2025.....	22
3.11	Point 11 Budget prévisionnel 2026.....	22
3.12	Point 12 Rapport du Commissaire au Compte. Exercice clos le 31/12/2024	23
3.13	Point 13 Quitus au Conseil d'Administration.....	23
3.14	Point 14 Questions diverses.....	23
3.15	Point 15 Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration :.....	23
3.15.1	Candidatures.....	23
3.15.2	Présentations des candidats.....	23
3.15.3	Addendum du Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2025 : Résultats des élections.....	26
3.15.1	Clôture de l'Assemblée Générale	26
4	Annexe : Procès-verbal de Maître Eléonore FRIANT.....	26

5	Assemblée Générale Ordinaire du 04/06/2026	32
5.1	Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....	32
5.1.1	Constitution du Bureau du Conseil d'Administration. Exercice 2025 ..	32
5.1.2	Organisation des Commissions :	32
5.1.3	Activités des Commissions :	33
5.1.4	Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration	35
5.1.5	Courriers reçus :	36
5.1.6	Faits marquants en 2025 :	38
5.1.7	Conclusion	38
5.2	Rapport financier	38
5.2.1	Préambule :	38
5.2.2	Examen des Comptes de l'exercice :	39
5.2.3	Bilan	40
5.2.1	Commentaires :	59
5.2.2	Budget prévisionnel :	63
5.2.3	Rapport du Commissaire aux Comptes :	64

1 Message du Président :

Mes Très Chers Frères ;

Le report de la date limite de désignation des délégués il y a deux ans a eu cette année un effet positif puisque 243 délégués ont été régulièrement désignés et enregistrés ce qui est assez encourageant. Espérons que leur participation à notre AGO soit importante.

Notre passé Très Respectable Grand Maître et notre Très Respectable Frère Grand Hospitalier nous ont permis de prendre connaissance chaque fin de trimestre du nombre de Frères passés à l'Orient éternel ; un de nos administrateurs contacte donc chaque Vénérable Maître dont la Respectable Loge a été frappée par ce malheur afin de s'enquérir de l'existence d'éventuels orphelins scolarisés ou en formation professionnelle.

Cette démarche a un double impact : apprendre notre existence à certains Vénérables Maîtres qui l'ignorent totalement et souligner à tous que la situation présente de la veuve ne présage en rien ce qu'elle pourra être plus tard. Il convient donc que le dossier que nous adressons aux Loges contactées nous soit retourné au plus tôt dûment rempli afin que la merveilleuse finalité de solidarité de notre Association puisse s'accomplir dans le nombre et la durée.

Il nous faut cependant faire le constat que notre Grande Loge De France est de plus en plus le reflet de notre société civile car le profane est entré dans le temple : nos devoirs d'exemplarité, de probité et de solidarité se délitent.

C'est la raison pour laquelle, grâce à vos cotisations et vos dons, Votre Orphelinat poursuit et poursuivra envers et contre toute dérive ses actions débutées en 1862 de soutien moral et matériel aux enfants de nos Frères passés à l'Orient Eternel.

2 Pouvoir des Délégués :

2.1 Rappel des Statuts :

2.1.1 Article 16.

Article 16.1 Composition.

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association, titulaires et associés, à jour de leur cotisation, et les membres d'honneur ; ils ont tous voix délibérative.

Chaque membre titulaire est représenté par un délégué désigné par la Loge.

Chaque membre associé est représenté par un délégué désigné par la personne morale.

Chaque membre, titulaire ou associé, dispose d'un nombre de voix fixé par le barème suivant établi en fonction du nombre de membres de la personne morale représentée :

- De 1 à 39 membres : 1 voix ;
- De 40 à 79 membres : 2 voix ;
- De 80 à 119 membres : 3 voix ;
- De 120 à 159 membres : 4 voix ;
- À partir de 160 membres : 5 voix.

Le délégué d'un membre titulaire et celui d'un membre associé ne peuvent se faire remplacer que par leur suppléant respectif.

En l'absence de désignation par la Loge ou le membre associé de son délégué ou de son suppléant, la Loge ou le membre associé ne peuvent participer à l'Assemblée Générale. Ils ne peuvent pas donner pouvoir au délégué d'une autre personne morale.

Un membre d'honneur absent ne peut donner pouvoir.

Les agents rétribués par l'association, non membres, ou des personnes extérieures, peuvent, à la demande du Président, assister avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale.

Article 16.2 Convocation.

L'Assemblée Générale se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour et des documents nécessaires aux délibérations.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut être complété par d'autres points à la demande du quart des membres de l'Association selon des modalités définies par le règlement intérieur.

Article 16.3 Fonctionnement.

L'Assemblée Générale délibère valablement seulement si les membres titulaires présents disposent des deux tiers au moins des voix de l'ensemble des présents.

L'Assemblée Générale choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

En dehors des dispositions prévues aux articles 18 et 19, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président peut être prépondérante.

2.2 Conseil d'Administration 2025 – 2026 :

2.2.1 Bureau du Conseil d'Administration :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| • Président | Philippe CÉLÉRIER |
| • Vice - Président | Thierry SARRAZIN |
| • Secrétaire Général | Michel LAFARIE |
| • Secrétaire Adjoint | Mathieu REFF |
| • Trésorier | Jean BATTISTON |
| • Archiviste | Patrick HIRIGOYEN |

2.2.2 Composition du Conseil d'Administration :

Année 2024-2025

Messieurs :

CÉLÉRIER Philippe	2027
HELIBERT Jean Thierry	2027
Passé à l'Orient Eternel en juillet 2025	
BELLEGY Vincent	2027
Coopté au CA de septembre 2025	
HIRIGOYEN Patrick	2027
RABEFANIRAKA Christian	2027
REFF Mathieu	2027
BATTISTON Jean	2028
DUBUISSON Alain	2028
DUCLOS Georges-Marie	2028
QUILLIOT Roland	2028
SARRAZIN Thierry	2028

Arrive en fin de mandat :

LAFARIE Michel	2026
ANTONE Frédéric	2026
PEIGNE Marcel	2026
ROQUES Alain	2026
WOELFFEL Alphonse	2026

Présidents d'Honneur :

IMBERT André

JEAN Philippe

Vice-Président d'Honneur :

ROSENBERG Claude

DUCLOS Georges-Marie

3 Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/06/2025 :

3.1 Préambule

Régulièrement convoquée, l'Assemblée Générale Ordinaire de **Solidarité Jeunesse – Orphelinat Maçonnique** est ouverte le 19 JUIN 2025 à 14 heures par le **Président Philippe CELERIER**, au siège de la Grande Loge De France 8 rue Louis Puteaux 75 017 PARIS.

3.2 Appel

3.2.1 Membres du Conseil d'administration :

Présent :

M. Philippe **CELERIER**, Président.

M. Michel **LAFARIE**, Secrétaire Général.

M. Alphonse **WOELFFEL**, Secrétaire Général Adjoint

M. Jean **BATTISTON**, Trésorier

MM. Alain **DUBUISSON** – Alain **ROQUES** - Patrick **HIRIGOYEN** - Marcel **PEIGNE** – Christian **RABEFANIRAKA** - Frédéric **ANTONE** – Mathieu **REFF** Administrateurs.

M. Philippe **JEAN** Président d'Honneur

Excusés :

M. Jean Thierry **HELIBERT** Administrateur

M. Thierry **SARRAZIN** Administrateur

M. Olivier **ONIC** Administrateur

3.2.2 Respectables Loges :

Représentés par un délégué régulièrement désigné :

173	L'espérance fraternelle	Or de PARIS
209/396	Le réveil maçonnique L'éducation civique	Or de PARIS
280	La vérité	Or de TOULOUSE
376	La nouvelle Jérusalem	Or de PARIS
456	La fidélité normande	Or de ROUEN
461	Le réveil écossais	Or de BORDEAUX

560	Charles Magnette	Or de PARIS
565	Les vieux amis	Or de MARSEILLE
727	L'acacia écossais	Or de TOULON
730	Les amis de la sagesse	Or de PARIS
736	Paix et liberté	Or de NIMES
776	L'énergie vendéenne	Or LES SABLES D'OLONNE
812	Benjamin Franklin	Or de VERSAILLES
861	Fraternité	Or de CRETEIL
865	Mozart	Or de DRAGUIGNAN
872/1011	Le delta et la rose – Ariane	Or de L'HAY LES ROSES
889	Connaissance et harmonie	Or de SARLAT
894	Lalande	Or de BELLEGARDE SUR VALSERINE
900	Gustave Desmons	Or de HAZEBROUCK
914	Les compagnons du gay savoir	Or de MEUDON
915	La parfaite amitié	Or de RENNES
929	Le trait d'union	Or de SAULX LES CHARTREUX
931	Egrégore	Or de RENNES
936	L'ami des hommes	Or de MARIGNANE
978	Confucius	Or de PARIS
982	Saint Jean du capricorne	Or de SAINT ANDRE
1026	Lumières en Cévennes	Or de ALES
1040	L'arche de paix	Or de NIMES
1046	Etoile du Labours	Or de SAINT JEAN DE LUZ
1063	L'inaccessible étoile	Or de FREJUS
1096	Les arts réunis	Or de DIJON
1114	L'ouvrage	Or de CASTRES
1115	Les amis de la raison	Or de TOULOUSE
1123	Perceval	Or de BOULOGNE BILLANCOURT
1133	Liberté	Or de TOULON
1136	La parfaite harmonie	Or de MIRECOURT
1157	L'arche d'espérance	Or de MONTPELLIER
1158	Union et persévérance	Or de PAMIERS
1172	La lumière cénomane	Or de LE MANS
1190	L'échelle de Jacob	Or de RENNES
1227	Courbet	Or de DELLE
1256	Le Gaïac	Or de NOUMEA

1311	La fraternité du lac	Or de AIX LES BAINS
1345	Osiris	Or de DARDILLY
1408	Saqqarah	Or de CRETEIL
1411	La Rose Rhénane	Or de HAGUENAU
1461	Forêt d'émeraude	Or de BIARRITZ
1487	Les socratiques	Or de RONCHIN
1592	Terra nova	Or de BASTIA
1607	Esprit écossais	Or de SAINT PIERRE
1622	L'étincelle de la rose	Or de PIGNANS
1632	La voute du Cap ponant	Or de SAINT PAUL
1644	Saint Jean du SAVES	Or de l'ISLE-JOURDAIN

Excusés :

923	La Guyenne écossaise	Or de BERGERAC
1214	Les maîtres oeuvriers	Or de SAINT ETIENNE
1326	Terre d'étoiles	Or de AVIGNON
1336	La parfaite estime	Or de MURET

**Respectables Loges présentes sans délégué
régulièrement désigné, sans droit de vote ni de parole :**

78	L'écossaise Les amis de l'ordre	Or de NIORT
135	Les hospitaliers réunis	Or de PARIS
173	L'espérance fraternelle	Or de PARIS
246	La tolérance	Or de PERIGUEUX
356	Union et travail	Or de LENS
492	Etoile de la montagne	Or de FOIX
570	Europe et Garibaldi réunis N°570	Or de PARIS
670	Amici	Or de TOULON
694	Lumière de la liberté	Or de BAYONNE
697	Liberté conscience	Or de SAINT TROPEZ
713	L'esprit maçonnique Roger EON	Or de PARIS
729	Liberté et lumière	Or de AIX EN PROVENCE
746	Europa Libera	Or de EPINAL
793	L'énergie vendéenne	Or de LES SABLES D'OLONNE
799	L'énergie bretonne	Or de RENNES
810	Hélios	Or de BORMES LES MIMOSAS
845	Armorique	Or de SAINT BRIEUC

861	Fraternité	Or de CRETEIL
871	Art et progrès	Or de PARIS
876	La porte de Bourgogne	Or de BELFORT
886	Mantinum	Or de BASTIA
899	Saint Jean d'Alby	Or d'ALBI
903	Fraternité australe	Or de NOUMEA
918	La parfaite amitié	Or de RENNES
932	Amitié nouvelle	Or de VACOAS
971	L'ami des hommes	Or de MARIGNANE
994	Vérité Rigueur	Or de PARIS
1023	Saint Jean d'Agenais	Or de AGEN
1082	La concorde	Or de LA ROCHELLE
1112	Force et sagesse	Or de TOULON
1174	Les frères de Périgord Quercy	Or de SARLAT
1184	Les disciples écossais	Or de COGNAC
1197	L'échelle de Jacob	Or de RENNES
1204	Sagesse et fraternité	Or de BANDOL
1242	Les frères de la colline	Or de MARIGNANE
1248	Athamor écossais	Or de LA ROCHE SUR YON
1251	Le Phénix	Or de LILLE
1257	L'homme véritable	Or de CAEN
1260	Les chemins de l'homme	Or de ARCAHON
1272	Le point parfait	Or de TARBES
1287	Cephas	Or de MARIGNANE
1317	Hau Marama Paix rayonnante	Or de MOOREA
1367	La grange du septentrion	Or de SAINT OMER
1390	Souffle Gabale	Or de MENDE
1397	Lumière et justice	Or de LYON
1530	L'homme debout	Or de ANNECY
1546	Tradition et lumière	Or de SAINT NAZAIRE
1599	Le centre de l'idée	Or de HAZEBROUCK
1623	Lumière du CAGIRE	Or de SAINT GAUDENS

Le **Président** sollicite les délégués pour se porter volontaire à la fonction de scrutateur à l'issue des élections aux fonctions d'administrateur (cinq postes) qui auront lieu à la suite de notre AGO ; six scrutateurs sont nécessaires.

Se portent volontaires les Très Chers Frères :

Philippe PIERRE	RL 1115 Les amis de la raison	Or de TOULOUSE
Philippe SIMOENS	RL 900 GUSTAVE DESMONS	Or de HAZEBROUCK
Richard GENEVIER	RL 560 CHARLES MAGNETTE	Or de PARIS
Gilbert MENDUNI	RL 915 Tradition et Vérité	Or de PARIS
Patrick CATE	RL 1607 Esprit Ecossais	Or de SAINT PIERRE
Gilles FAUVEAU	RL 1461 Forêt d'émeraude	Or de BIARRITZ

Les noms des scrutateurs sont enregistrés par Maître **FRIANT**.

3.3 Point 1 Allocutions :

3.3.1 Allocution du Président :

« Mes Très Chers Frères Délégués, Mes Très Chers Frères ;

Je déclare ouverte l'AG du 19 juin 2025 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Au nom de tous les administrateurs, je vous remercie de votre présence à notre Assemblée Générale Ordinaire de ce jour.

Certains Frères m'ont fait des reproches, donc je vais commencer par les remerciements car sans les soutiens nombreux que nous avons tout au long de l'année, nous ne pourrions pas apporter l'aide à tous les enfants de nos Frères passées à l'Orient éternel et à leurs épouses aussi.

Je tiens à remercier tous les administrateurs qui se dévouent quotidiennement pour nos familles et pour leur indéfectible soutien à notre association.

Je remercie bien sûr et surtout je dirai, également tous les parrains qui sont en permanence à la disposition des familles et des enfants sans jamais rien attendre, ni demander en retour.

Merci aussi à notre Très Respectable Grand Maître Thierry **ZAVERONI** ainsi qu'à notre Très Respectable Frère Grand Hospitalier Bernard **LHUISSIEZ** avec qui nous avons des contacts très fréquents, toujours pour l'intérêt des familles que nous avons en charge.

J'en profite pour faire passer le message à tous les salariés de notre Obédience qui sont également toujours présents pour nous aider et je peux vous affirmer que jamais les rapports entre Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique et notre Obédience n'ont été à ce niveau.

Merci pour leur travail tout au long de l'année et pour leur présence ce jour, à nos côtés, à notre Commissaire aux Comptes Mr Jorg **SCHUMACHER** et à son assistante Marie Laure **MARTIN**, à notre Expert-Comptable Nathalie **CHARTIER** et à Maître **FRIANT** Huissier de Justice.

Un grand merci aussi à Jacqueline et à Manon de s'être libérées aujourd'hui pour nous faire partager l'expérience auprès de SJOM qu'elles ont eue pendant plusieurs années.

Merci aussi pour sa présence à notre Très Cher Frère Philippe **JEAN** ancien Président de SJOM qui est toujours à notre écoute et à notre aide.

Je terminerai cette liste par un remerciement appuyé et ému ; car nous avons eu la douleur de perdre il y a quelques mois notre Frère Georges Marie **DUCCLOS** administrateur depuis de nombreuses années et Vice-Président, à la suite d'une difficile maladie. Je tiens à lui dire : « Georges Marie tu nous manques. Nous pensons souvent à toi et nous te remercions pour tout ce que tu as fait pour le bien des familles ». Je puis vous dire que nous avons perdu un collaborateur proche et dévoué.

Mes Très Chers Frères, bien que ce ne soit pas strictement le lieu mais c'est certainement le moment, je vous demande de faire une chaîne d'Union en hommage à notre Très Cher Frère Georges Marie **DUCCLOS** passé à l'Orient éternel.

-----Chaîne d'union-----

Merci Mes Très Chers Frères.

Après cette période Covid qui a fait des ravages psychologiques énormes dans nos familles, ces dernières reprennent une vie plus tranquille et plus sereine. Nous en sommes très heureux et je peux vous assurer que nous ferons tout ce que nous pourrons pour les aider notamment en organisant des journées régionales, des rencontres entre les familles dont nous avons la charge. Et bien sûr, nous restons plus que jamais à leur écoute.

L'année dernière nous avons attiré votre attention sur le décès de Frères par suicide ; malheureusement, je suis au regret de vous informer que cette situation est toujours d'actualité : pour un gros pourcentage de nos nouveaux dossiers depuis un an, la cause est « suicide ».

Cette cause provoque dans les familles de vrais séismes et des traumatismes énormes tant pour les enfants que pour les mamans. Nous essayons de les aider au mieux, et je ne parle pas qu'au niveau pécuniaire bien entendu, mais surtout sur le plan moral. Grâce aux Frères attachés à l'orphelinat et à la fraternité nous pouvons leur apporter une aide énorme. Que ces Frères soient ici remerciés.

Suite à des non-déclarations de la part de Loges qui avaient provoqué une diminution sensible du nombre de pupilles, (nous étions descendus à 75 je crois), nous avons mis en place une procédure afin de remédier à ces fautes.

En collaboration avec notre Très Respectable Grand Maître, les services de l'obédience nous fournissent chaque trimestre la liste des Respectables Loges ayant perdu un ou plusieurs membres. Dans les jours qui suivent la réception de cette liste, notre Très Cher Frère Alain **DUBUISSON** administrateur prend contact par téléphone avec tous les Vénérables Maîtres concernés et s'il y a des orphelins signalés, nous envoyons immédiatement un dossier afin d'enclencher la prise en charge le plus rapidement possible.

Nous avons ainsi constaté que même dans nos détracteurs institutionnels qui nous donnent des leçons, il y avait énormément de défaillances (pour ne pas dire -que des défaillances-). Les choses sont en train de rentrer dans l'ordre et nous en sommes très heureux. Je remercie notre Frère Alain pour ce travail qui est peut-être fastidieux mais très utile pour les orphelins et leurs mamans.

Actuellement, mes Frères, le nombre de pupilles est **de 110 - 59 en prise en charge morale et 51 en prise en charge totale - pour 71 familles**, mais malheureusement, depuis hier soir, nous avons deux dossiers en cours et il reste quelques dossiers au dehors ; ainsi nous aurons vraisemblablement **115** orphelins en fin d'année. Ce chiffre n'a jamais été aussi élevé, ce qui prouve bien, s'il en était besoin, que votre orphelinat a toute sa raison d'exister.

Il y a cependant des choses un petit peu négatives que je me dois de vous dire : nous gaspillons mes Frères notre énergie bêtement ; retour des mauvais compagnons, insinuation de pédophilie des parrains, prise d'intérêt des administrateurs et maintenant demande de suspension de notre convention avec la Grande Loge De France qui entraînerait bien entendu automatiquement l'arrêt de votre orphelinat, et de fait, comme la loi l'oblige, la récupération de nos actifs par un organisme ayant le même but, avec, très certainement un droit de préemption de notre principale autorité de tutelle, à savoir le ministère de l'intérieur, qui, via son orphelinat, remplit vraiment la totalité des cases pour être bénéficiaire de notre actif. Alors mes Frères ne vous battez pas pour l'actif de l'orphelinat ; ça n'en vaut pas la peine.

A ce jour, nous vous avons demandé de poser vos questions par internet ; mais ce n'est pas mes Frères – je cite – *« une exigence du Président ou du Conseil d'administration »*. Si, dans la convocation nous vous demandons d'envoyer vos questions par mail, c'est simplement pour pouvoir vous répondre le plus précisément et le plus rapidement possible car comme vous le savez, ici le temps nous est plus que compté.

A l'exception du courriel d'un Frère de province qui indique qu'il ne viendra pas à notre AGO (ce n'est pas pour autant qu'il a demandé à être excusé !) pour des questions de coût : Il estime son aller-retour à 200 euros ; je ne vous fais pas le détail de ce qu'il met, mais au regard de son Orient, avec 60 euros il aurait fait le tour ! Mais la réalité des choses est qu'il conclut son courriel en disant que cela est pour remettre en cause systématiquement notre fonctionnement et nous proposer, de manière un petit peu... dure, de faire nos AGO en visio-conférence uniquement. C'est quand même oublier mes Frères qu'à SJOM nous parlons d'entraide et de fait, nous parlons d'Amour avec un grand A. Nous sommes vraiment dans nos différents serments et dans l'esprit pur et dur de notre Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Mis à part lors de circonstances exceptionnelles comme la période du Covid où nous avons demandé et obtenu de nos autorités de tutelle l'autorisation de faire notre AGO en visio-conférence, on ne peut pas et on ne doit pas tout faire en visioconférence qui ne remplacera jamais le présentiel. C'est d'ailleurs la même chose pour le Convent de notre obédience !

Pour revenir sur mes propos d'il y a quelques instants, dans la finalité de nous nuire, et je pèse tous mes mots, certains Frères malveillants envers notre orphelinat nous attaquent en permanence ; tout d'abord en faisant planer un doute sur le choix des parrains et des dossiers et je vais citer ce qui est écrit : *« l'aide financière versée aux pupilles et à leurs familles s'accompagne de la désignation d'un parrain ; rien n'est dit sur les qualités demandées à ces parrains, leurs éventuels défraiements, leur cadre juridique ou conventionnel dans lequel ils agissent (ce qui est faux mais peu importe), les mesures mises en place pour prévenir les risques que présente une telle mission (accusation justifiée ou non de pédophilie par exemple) »* – c'est ce qu'ils ont écrit mes Frères.

Et, ils ont conclu quelques lignes plus loin qu'il y avait « *des risques de grivèlerie de la part des administrateurs* » de votre orphelinat, fin de citation.

Notre Très Respectable Grand Maître en son temps - il y a deux ans - a répondu à ces Frères. Tout le monde pensait que c'était réglé, d'autant que nous avons constaté que cette région nous amenait à nouveau quelques dossiers qui étaient acceptés bien sûr puisque nous acceptons tous les dossiers.

Que nenni mes Frères.

Une demande de leur part vient d'être faite à l'Obédience pour suspendre la Convention qui nous lie avec la Grande Loge De France et de fait, sans le dire, mais inéluctablement, d'aller à un arrêt programmé de notre si belle institution.

Autant vous dire que ces critiques systématiques deviennent plus que fatigantes ; notre devoir est de nous occuper des enfants de nos Frères passés à l'Orient éternel et de leur famille, pas de faire autre chose. Et ce dans le même temps où les mêmes déposent des demandes de prise en charge (ou pas) avec des prétextes qui sont non seulement sans fondement mais malhonnêtes.

Ainsi, il y a deux ans, afin de répondre à une nouvelle critique de ces mêmes Frères, nous avons reporté par exemple du 31 décembre au 31 mars la date limite d'inscription des délégués : le résultat est très intéressant.

Les Loges intéressées inscrivent un délégué (que ce soit au 31 décembre ou au 31 mars) dans les délais prévus. Les autres n'inscrivent pas de délégué. Ainsi, cela n'a strictement rien changé et cela démontre que cette proposition était une nouvelle fois une proposition fantaisiste. Mais nous l'avons mise en place pour eux. Le seul inconvénient est que cela décale de trois mois l'organisation de notre AGO ce qui n'est effectivement pas forcément toujours facile.

Je profite de ce moment pour vous rappeler, comme chaque année, qu'il est nécessaire que les Vénérables Maîtres dans chaque Loge procèdent à la désignation d'un délégué en respectant la procédure – simple, et aisée – explicitée sur notre site « sjom.fr » et également par un courrier qu'ils recevront début septembre. Car les Frères non délégués ont le droit bien sûr de participer à l'AGO mais sans droit de vote, ni de parole. C'est un peu dommage de venir participer et rester en attendant que ça vienne.

Donc mes Frères faites passer dans vos Respectables Loges le message qu'il faut procéder absolument à la désignation d'un délégué.

Ensuite, les mauvais résultats constatés en 2023, ne se sont pas reproduits comme vous l'avez constaté sur les documents que nous vous avons adressés. Le déficit ne s'est pas reproduit grâce à quelques mesures de restriction de nos dépenses mais en préservant la valeur des allocations accordées aux familles les plus en difficulté.

Je vous indique qu'à ce jour, une famille dans le grand besoin bien entendu, peut percevoir au maximum une allocation de 10 308 euros par enfant et par an.

A ce jour, 14 Vénérables Maîtres n'ont pas répondu aux appels de notre administrateur, et donc 14 dossiers adressés qui n'ont pas été retournés, ce qui, par voie de conséquence, laisse au minimum 14 enfants dans la nature sans prise en charge morale ou financièrement par SJOM. C'est tout à fait regrettable. Mais nous faisons des relances régulières.

Je répète une fois encore que la situation de la veuve aujourd'hui n'augure en rien qu'elle restera identique à court ou à moyen terme. En cas de dégradation, si un dossier a été instruit initialement, la prise en charge par l'Association permettra de pallier les difficultés. Si rien n'a été fait au départ, les liens avec l'Obédience et les Frères risquent de se distendre, voire même être absents avec un isolement et de graves difficultés éventuellement pour les enfants de nos Frères décédés.

Mes Frères, nous ne sommes pas là pour juger de la situation des familles ; qu'un Frère ait été avocat, médecin ou autre bonne situation, ce n'est pas pour cela qu'il a assuré les arrières vis à vis de sa veuve et de ses enfants.

Dans tous les cas mes Frères, de toute façon, quelle que soit la situation familiale, faites une déclaration à l'Orphelinat.

C'est cette solidarité que vous et nous devons assurer ensemble, comme cela a été fait depuis plus de 160 ans.

Enfin, pour nos détracteurs, - j'en parle beaucoup aujourd'hui - je vous confirme que cette année encore - et ce depuis plus de 20 ans -, nous ne proposerons pas d'augmentation de notre cotisation qui est, je vous rappelle, de 13,50 euros par Frère et par an. Et je vous défie de trouver une assurance dite rente éducation à ce tarif avec le niveau des garanties que nous apportons.

Là aussi, nous agissons pour le mieux et nous gérons pour le mieux votre association au plus près des besoins. Ce qui le prouve - s'il était besoin de le prouver - car si nous n'avons pas augmenté nos cotisations depuis plus de vingt ans, nous avons par contre augmenté les prestations auprès des familles et nous sommes toujours là. Donc mes Frères il convient d'en prendre acte.

Nous terminerons par un grand merci aussi à nos donateurs : en 2024 nous avons reçu 15 309 euros de dons de la part des Respectables Loges et 37 312 euros de dons personnels.

Comme chaque année, ce sont ces dons qui permettent à SJOM de présenter un bilan positif.

Je ne monopoliserais pas plus longtemps la parole et nous allons donc continuer notre ordre du jour ».

3.3.2 Point 2 Témoignage :

Le **Président** donne ensuite la parole à Jacqueline et à Manon. « Notre F disparu appartenait à une RL de la région NORD. Il est décédé à l'âge de 55 ans d'un cancer. Sa fille aînée Sophie avait 26 ans et Manon 19 ans. Elles font partie des « plus anciennes » de l'orphelinat et elles ont été choisies non seulement pour témoigner mais aussi et surtout parce qu'elles font partie des trois ou quatre familles qui participent régulièrement aux réunions familiales avec les mamans et les enfants qui sont organisées et elles peuvent faire bénéficier de leur expérience leur vécu et leur assistance les autres mamans ».

Jacqueline : *« Bonjour à tous. Je remercie Philippe de nous avoir invitées car les choses sont maintenant terminées et je n'ai plus souvent l'occasion de rencontrer les gens que j'ai connus. Comment ai-je connu Solidarité Jeunesse ? Evidemment tout d'abord par le décès de mon mari qui appartenait à la RL Concorde et Renaissance de DOUAI. Lorsqu'il a désiré intégrer la Franc Maçonnerie, je ne savais pas qui vous étiez, ce que vous faisiez.*

Très rapidement j'ai pu constater que mon mari était plus posé, plus rassuré car c'était quelqu'un de très anxieux sans beaucoup de confiance en lui. Il était reboosté par le travail de l'esprit qu'il faisait et qu'il était enfin reconnu. Car il avait connu des moments difficiles.

En 2015 j'ai fait une mauvaise chute avec un traumatisme de la moelle épinière et une paralysie du bras qui a nécessité une hospitalisation en urgence pendant quelques jours. Mon époux qui travaillait est venu me voir et m'a annoncé que la radio qu'il avait faite car il avait une mauvaise toux montrait une tache au poumon. Sur trois semaines, tous les examens qui ont été faits au centre Léonard de Vinci ont montré qu'il avait une atteinte au cerveau, au foie, derrière les intestins, à la colonne vertébrale et au poumon. Son état se dégradait très vite et lors de la consultation, un vendredi, j'étais avec Manon qui avait 18 ans, avec la cancérologue, celle-ci nous a déclaré qu'elle ne pouvait rien faire pour lui et qu'il devait être hospitalisé en soins palliatifs. Malheureusement il n'y avait pas de place et il a dû être hospitalisé aux urgences en attendant qu'une place se libère. Il est décédé le dimanche. Cela a été un véritable tsunami. Je travaillais à l'époque je travaillais dans le social comme éducatrice dans la protection de l'enfance ; mon état de santé a fait que j'ai été en arrêt maladie pendant quelque temps.

Le Vénérable Maître de la Loge de Douai s'est rapproché évidemment de mes filles et de moi et a monté un dossier auprès de Solidarité Jeunesse. J'ai mis en fait beaucoup de temps à saisir les choses, mais en attendant, j'ai été soutenue effectivement.

Un parrain a été nommé, en l'occurrence le Vénérable Maître ; les dossiers de Sophie et Manon ont été acceptés et j'ai reçu non seulement une aide financière, très utile car à 55 ans et 53 ans on n'a pas forcément prévu les choses mais également un soutien moral car dans ces circonstances on est perdue : je ne me souviens même plus qui était présent à la cérémonie où il y avait énormément de monde. D'autant que Sophie qui était en couple depuis sept ans a été très affectée par le décès de son père et a subi une rupture ce qui est toujours très compliqué à gérer. Pour moi, Solidarité Jeunesse ça a été un soleil, un arc en ciel ; ça m'a permis d'être au-dessus des nuages comme dit la chanson de Zaho de Sagazan.

Ça a commencé très rapidement puisque, un mois et demi après, j'ai été invitée par Philippe dans un restaurant avec des mamans. Je me suis interrogée : est-ce que j'y vais, est ce que je n'y vais pas ? je ne saisissais pas bien.

Et puis ce repas s'est très bien passé ; la rencontre avec d'autres mamans, la rencontre de mes filles avec d'autres jeunes ; il y a eu des partages, des conversations.

A partir de là, mon expérience avec Solidarité Jeunesse, outre des aides financières quand cela a été nécessaire, il y a eu des week-ends ; on a connu Tours, Marseille, Strasbourg et Lille ; je dois dire que ça a été formidable en tant que maman (Manon dira ce que ça a été pour elle) car on a connu le rire, la joie, la convivialité, les découvertes culturelles aussi. Il y a des moments de partage. Des liens se créent, on s'écoute, on se conseille, on s'échange nos coordonnées, on s'appelle. Ça c'est formidable Bien qu'on ait de la famille, des amis, c'est particulier, c'est différent car on peut parler de tout. Et cela est formidable car notre vécu permet d'exprimer des choses que l'on ne peut pas forcément exprimer.

Pour moi, cela été une sacrée béquille, un soutien inestimable, une aide précieuse, une écoute attentive et un accompagnement personnalisé, une présence très rassurante.

Je remercie beaucoup Philippe, Georgette particulièrement puisqu'elle était présente à l'époque.

Tous ont été très généreux, attentionnés, soutenant, compréhensifs, dévoués et empathiques, bienveillants, accueillants, protecteurs, bref solidaires.

Quelque part je peux dire que c'est un garde-fou par rapport à la solitude car pour une maman seule, on a peur de ne pas gérer, on doit jouer le rôle des deux papa ; grâce au parrain, au niveau des études, de l'intéressement aux enfants ça été très fort.

Pour étayer, ma fille aînée Sophie a été plus en difficulté scolaire ; mais grâce à cette présence, un jeune ne peut pas dévier longtemps. Cela a permis en quelque sorte de mettre un filet de protection. Aujourd'hui, ma fille aînée ça se passe très bien, Manon aussi. Je dois dire que quand ça s'est arrêté avec Solidarité Jeunesse, j'ai eu un moment difficile. Comme s'il manquait quelque chose ; aujourd'hui ça va bien.

Donc je voudrais dire merci à cette association que vous représentez tous ; j'ai participé aussi durant cette période aux archives de Solidarité Jeunesse (deux semaines je crois). J'ai pu constater l'importance des dossiers, l'investissement des parrains mais aussi parfois le manque d'élément, ou le manque d'information malheureusement alors que c'est très important.

Tout ce que je peux dire est que j'espère que vous allez tous continuer, que la vie vous permettra de poursuivre dans cette direction.

Manon vous dira car elle est plus concernée, mais les mamans sont toujours heureuses de se rencontrer ».

Le Président : « Nous te remercions Jacqueline pour ces quelques mots. Mais l'orphelinat ce n'est pas que Philippe, c'est tous les administrateurs ; tout le monde essaie d'être à la disposition des familles en permanence. Manon tu as la parole ».

Manon : « Bonjour. Cela fait dix ans que je connais Solidarité Jeunesse ; mon père est décédé le 14 juin 2015 et environ 1 mois après ma mère a été contactée pour participer à un repas à Lille parmi les nordistes. Au début j'étais sceptique. Qu'allons-nous faire là-bas ? Qui allons-nous rencontrer ? Finalement j'ai bien été heureuse de participer à ce repas ; cela m'a permis de rencontrer enfin des gens qui ont vécu quelque chose de similaire avec moi.

A cette époque-là, je n'évoquais pas forcément avec mes amis ce que j'avais vécu car ils avaient leurs deux parents vivants. Aucun de mes amis n'avait un parent franc-maçon.

Ce côté franc-maçonnerie je ne l'évoquais jamais et en même temps je ne connaissais pas grand-chose de la franc-maçonnerie. Cette rencontre a été en même temps bénéfique et soulageant. Je pouvais évoquer et comprendre ce qu'était la franc-maçonnerie. A ce moment j'étais en étude de droit et j'ai été aidée financièrement par Solidarité Jeunesse. A l'issue de mon master j'ai présenté le concours d'officier de police et là encore j'ai été aidée financièrement par Solidarité Jeunesse. Maintenant me voici capitaine de police au commissariat d'Amiens. Je ne suis donc plus suivie par Solidarité Jeunesse même si nous restons en contact et je remercie Philippe de nous avoir conviées et nous faire confiance pour apporter notre témoignage. A l'issue de cette rencontre, j'ai gardé contact avec certains jeunes, certains plus anciens et qui n'étaient plus suivis par Solidarité Jeunesse mais qui, vu leur expérience, gardaient un lien fort avec cette association.

Cela a permis de garder des liens sur le long terme, et quelques mois après a eu lieu une grande rencontre nationale à Tours. Lors de cette réunion, j'ai pu rencontrer des enfants qui contrairement à moi avaient perdu leur père plus jeune et comprendre qu'au-delà de l'aspect financier, il y avait un fort aspect humain et social. Car nous formons une espèce de famille. Dans ces rencontres nationales, je me suis aperçue que des jeunes qui se voient depuis dix minutes se rassemblent et deviennent en quelque sorte des sortes de cousins et que, en l'espace de trois jours la réunion devient une espèce de cousinade. On forme un groupe très soudé très rapidement ; on fait en sorte de se créer des liens très solides et de passer de très bons moments, on reste en contact sur les réseaux sociaux. Même si on perd un peu le contact car nous sommes aux quatre coins de la France, à chaque grosse rencontre nationale (j'ai participé à quatre rencontres), on se retrouve et cela permet aux « anciens » d'incorporer de nouveaux jeunes et comme je le disais, c'est une micro-famille qui se crée. J'ai pu constater également que mon histoire a contribué à mieux faire connaître Solidarité Jeunesse notamment à la loge de mon père. Certains Frères ne connaissaient pas l'association et ont pris conscience qu'une partie de leur cotisation servait à ça et que cela était très positif et cela a pu peut-être répondre à certaines questions.

Pour moi, c'est l'aspect moral et l'aspect humain qui sont les plus importants ce qui, si je ne me trompe pas correspond à l'esprit de la franc-maçonnerie. Et au-delà de l'aspect financier, c'est pour moi le plus important. Cela permet d'être soutenue dans un moment particulièrement difficile et où on peut facilement perdre pied.

Ensuite il y a l'aspect financier qui permet de nous aider dans nos études. Et il m'est revenu une phrase de mon père qui m'avait dit « si un jour il arrive quelque chose, sache que la franc-maçonnerie sera toujours là pour t'aider ». Et c'est là que j'ai compris qu'il évoquait quelque part Solidarité Jeunesse.

De plus, au-delà de l'aide apportée aux enfants qui est la finalité première de Solidarité Jeunesse, ce qui est important aussi est l'aide apportée aux mamans qui sont veuves et vivent un moment très dramatique. Et pour moi, qui était jeune adulte et qui m'inquiétait pour ma sœur et pour elle, j'ai constaté lors des réunions auxquelles j'ai assisté qu'elles-aussi pouvaient rencontrer des personnes qui avaient vécu la même chose qu'elle et ainsi s'appuyer sur d'autres personnes et avancer en toute sérénité.

Pour revenir sur les rencontres, cela permet de sortir de notre quotidien, de parfaire notre culture, car au-delà de la rencontre avec les autres et des moments de cohésion et de convivialité, il y des apports culturels (visites de musées, de châteaux, découverte de villes).

Pour terminer, je tiens à remercier Solidarité Jeunesse ; merci d'exister. Heureusement que dans notre situation Solidarité Jeunesse a été présente car cela nous a permis de sortir la tête de l'eau.

Un grand merci à Philippe car c'est lui qui a été à l'origine de tout ça, qui en tant que président a été le lien avec notre famille, qui a mis en place cet univers que je trouve très- très sain. On sent que notre histoire est prise en compte. On se sent exister.

Merci pour cette écoute bienveillante qui a permis ce lien de confiance. Finalement, en l'espace de dix ans on s'est peu- être vus dix fois voire moins et pourtant j'ai toujours eu l'impression de voir quelqu'un de ma famille comme un grand oncle qui en l'espace de dix ans m'a vue grandir.

Pour conclure, j'espère que mon témoignage vous a permis de prendre conscience des bienfaits de cette association, que votre investissement est vraiment primordial pour que d'autres orphelins comme moi à l'avenir, et malheureusement il y en a de plus en plus, vont pouvoir connaître les mêmes choses que j'ai pu connaître, connaître ce même soutien et obtenir toute l'aide dont ils ont besoin pour passer au-dessus de cet événement dramatique et bouleversant qui surgit dans leur vie.

Merci beaucoup ».

Le **Président** : « Merci Jacqueline, merci Manon pour ces quelques mots. Je suis très honoré ainsi que tous les administrateurs et nous sommes heureux de l'issue si favorable de notre relation. »

3.3.3 Allocution du Très Respectable Grand Maître

Le **Président** : « Je vois que notre Très Respectable Grand Maître vient nous faire un petit coucou. Bienvenue chez toi, et je te donne la parole ».

Le **Très Respectable Grand Maître Thierry ZAVERONI** :

*« Monsieur le Président, Mes Très Chères Sœurs, Mes Très Chers Frères, quelques minutes pour vous saluer, vous dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec le Président actuel. Durant ces trois années, nous avons été en contact régulier ; il m'a fait part de préoccupations fortes et on a essayé avec le Grand Hospitalier de la Grande Loge De France, notre Très Respectable Frère Bernard **LHUISSIEZ** d'apporter quelques solutions à vos préoccupations. Vous savez que lors de cette mandature, j'ai placé celle-ci sous le signe de la Solidarité. C'était important pour moi : nous sortions d'une période compliquée qu'était la COVID, et nous nous apercevons au fil du temps qu'un certain nombre de Frères sont dans la difficulté. J'échange tous les jours avec notre Frère Grand Hospitalier de la Grande Loge De France puisque tous les jours il arrive à 7 heures et repart à 18 heures et globalement, le premier échange que j'ai avec quelqu'un, c'est avec lui autour d'un café ; et depuis quelque temps, il m'a sensibilisé sur une nouvelle préoccupation, car nous avons de plus en plus de jeunes qui sont touchés également par la précarité et par des soucis, je dirai, financiers.*

Ces sujets ont été abordés récemment et j'ai souhaité qu'ils soient abordés au conseil fédéral, que nous puissions en prendre pleinement la dimension pour que, lors de la prochaine mandature, puisque vous le savez je vais quitter mes fonctions mais pas que moi puisque, sur les cinq fonctions régaliennes, quatre fonctions vont quitter la Grande Loge De France, donc le Conseil Fédéral, à savoir le Grand Secrétaire, le Grand Trésorier, le Grand Chancelier et le Grand Maître de la Grande Loge De France et il était important pour moi de pérenniser cette préoccupation. Bien entendu, le Grand Hospitalier est là et pourra continuer à alimenter la réflexion.

Je ne vais pas être trop long puisque je sais que vous avez un ordre du jour chargé et je voulais vous exprimer à toutes et à tous ma profonde gratitude pour ce que vous faites au quotidien. Vous êtes en quelque sorte la partie immergée de l'iceberg, mais aussi la tête de pont pour tenir la partie émergée de l'iceberg. C'est donc grâce à vous, grâce à vos actions au quotidien, grâce à votre main tendue, grâce à vos sourires que vous permettez à des Sœurs et à des Frères de sortir de situations extrêmement complexes. Elles sont diversifiées, elles sont préoccupantes, elles sont tristes et vous êtes là dans vos fonctions respectives, vous êtes là non pas pour éblouir mais pour éclairer je dirai le chemin de ceux qui sont en grande difficulté.

Voilà les quelques mots que je voulais vous attribuer, remercier une fois de plus, réitérer toute la confiance que j'ai en votre président. J'ai encore eu l'occasion, nous avons eu l'occasion avec le Grand Secrétaire et le Grand Hospitalier de participer à une séance de travail, nous avons passé quasiment quatre heures ensemble et je peux dire que je reste toujours extrêmement, entre guillemets, scotché par la qualité de l'instruction des dossiers, l'attention portée au désarroi des femmes et des enfants et je voulais vraiment souligner cela. Vous être vraiment pour la Grande Loge De France un phare de la solidarité et soyez-en chaleureusement remerciés.

J'ai dit Mon Très Cher Frère Président ».

Le **Président** : « Merci Très Respectable Grand Maître. Merci Mon Très Cher Frère, il y a quelque chose qu'il faut souligner : L'orphelinat a 160 ans. Nous avons eu l'honneur de recevoir un Grand Maître de la Grande Loge De France deux fois en 160 ans : une fois il y a deux ans et une fois aujourd'hui ; merci pour ton soutien, merci pour ta confiance et merci pour tout ce que tu as pu faire pour nous et pour la Grande Loge De France ».

Le **Très Respectable Grand Maître** : « Merci et prenez soin de vous. Car je le dis avec sincérité, on est trop souvent absent de la maison, on est trop souvent investi pour nos grandes maisons respectives et n'oublions jamais les nôtres qui quelquefois sont en souffrance car on n'est pas suffisamment auprès d'eux.

Je vous remercie ».

3.3.4 Point 3 Allocution du Très Respectable Frère Grand Hospitalier

Le **Président** : « L'intervention de notre Très Respectable Grand Maître n'était pas prévu, mais celle du Très Respectable Grand Hospitalier l'était et je lui donne donc la parole ».

Le **Très Respectable Grand Hospitalier Bernard LHUISSIEZ** : « *Mon Très Cher Frère Président, Mes Très Chers Frères, pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Bernard **LHUISSIEZ** Grand Hospitalier de la Grande Loge De France. Je vais avoir un propos qui est un peu décalé, mais vous savez que la Grande Loge De France est une fédération de Loges et que nous sommes aujourd'hui, demain et après-demain en période d'élections avec le renouvellement de quasiment la totalité du bureau ainsi que le Président. Le hasard des calendriers fait que, eux s'en vont mais moi je reste. Probablement pour une année de plus, si le Convent me réélit.*

Il n'y a pas de raison qu'il ne le fasse pas, mais il n'y a pas de raison qu'il le fasse, ça dépend du point de vue où on se place. Ce que je puis vous dire c'est que la Grande Loge qu'on appelle aussi la boutique gardera toute son attention aux associations qui sont autour de la Grande Loge De France et qui ont été créées parfois par avec et pour la Grande Loge De France je pense à Solidarité Jeunesse, l'Entraide Fraternelle, Clarté, les association d'emploi, ces associations font un travail extraordinaire, et ce que je peux vous assurer, c'est que je vais essayer de faire la transition entre un ancien Président qui était acquis à la cause de l'orphelinat maçonnique, de l'entraide et de clarté et porter ce message auprès du nouveau de façon à ce que l'attitude politique de la Grande Loge De France ne change pas par rapport à vous.

Ça c'est un peu un engagement que je prends ; j'y arriverai, n'en doutez pas. Et quoique l'on vous dise, j'allais paraphraser un pape, dans l'encyclique de Jean XXIII je crois « n'ayez pas peur ». N'ayez pas peur ; il y a beaucoup de rumeurs autour, il y a beaucoup de choses complexes que nous ne comprenons pas nécessairement et qui vont chercher dans les tréfonds les plus sombres des individus, mais la Grande Loge De France ne vous abandonnera pas.

J'ai dit ».

Le **Président** : « Merci Mon Très Cher Frère. Nous te remercions pour tes propos, mais nous te remercions surtout pour ton action ».

3.4 Point 4 Approbation de l'ordre du jour :

Aucune demande écrite de modification de l'ODJ n'ayant été formulée et aucun F ne demandant la parole, le **Président** demande l'approbation de l'ODJ

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3.5 Point 5 Cooptation de notre F Olivier ONIC.

Le **Président** : « Le décès de notre Très Cher Frère vice-président G.M. **DUCLOS** étant survenu en cours d'année, le Conseil d'Administration a, conformément à nos statuts, coopté le Frère Olivier **ONIC** en remplacement de notre Frère disparu jusqu'à la fin prévue de son mandat qui se situe à la présente AGO.

Je vous demande d'approuver cette décision ».

La décision du CA est approuvée à l'unanimité

3.6 Point 6 Approbation du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du : 12/septembre/2024 :

Le **Président** indique n'avoir reçu aucune demande d'éclaircissement ni remarque et demande en conséquence l'approbation de celui-ci.

A la demande du **Président**, ***le Compte rendu de l'AGO 2023 est adopté à l'unanimité***

3.7 Point 7 Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Exercice 2024

Aucune remarque n'ayant été faite et aucun F n'ayant souhaité poser de question, le **Président** demande l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

3.8 Point 8 Rapport du Trésorier. Exercice clos le 31/12/2024

Aucune question n'a été posée par écrit et aucun F ne demande la parole sur ce rapport.

3.9 Point 9 Approbation du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aucune question n'a été posée par écrit.

Le Frère. Philippe **BOSSERDET** délégué de la Respectable Loge Courbet N° 1227 sollicite la parole qui lui est donnée par le Président.

Le Frère **BOSSERDET** : *« je souhaiterais que nous puissions entendre au préalable le rapport du Commissaire aux comptes avant que nous votions sur le bilan ; ceci me semble plus cohérent ».*

Le **Président** : *« ceci ne me pose aucun problème. Je vous demande Mes Très Chers Frères si vous voyez une objection à la proposition de notre Frère ».*

Aucune objection n'étant formulée, le **Président** donne la parole à M. **SCHUMACHER** Commissaire aux comptes.

« Je vous présente notre rapport sur les comptes annuels 2024. Je vais vous lire la partie principale de notre audit qui est l'opinion : nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice. Cela veut dire que c'est une certification sans réserve ; il n'y a pas de problème avec les comptes. Notre rapport fait appel aux référentiels d'audit selon les normes comptables françaises. Dans le chapitre de la justification des appréciations il n'y a pas de fait particulier à porter à votre attention. Dans les vérifications spécifiques concernant les autres rapports qui sont présentés nous n'avons pas identifié de problème. Ensuite, il y a deux paragraphes qui définissent les responsabilités réciproques de la direction de l'association et du commissaire aux comptes. Ceci est notre premier rapport qui est, je résume, positif. Donc certification sans réserve.

Ensuite, le deuxième rapport qui concerne les conventions réglementées c'est-à-dire des conventions avec des parties liées à l'association. C'est une question que l'on pose chaque année à la direction, et cette année, il n'y a pas de convention qui fait partie de cette catégorie qui a été conclue »

Le **Président** remercie le Commissaire aux comptes.

Aucune question n'est posée et aucune remarque n'est faite.

Sur proposition du **Président**, **le bilan et le compte de résultat 2024 sont approuvés à l'unanimité.**

3.10 Point 10 - Budget prévisionnel modifié 2025

Le **Président** indique qu'il existe un simple différentiel de 147 euros c'est-à-dire équilibré. Ceci tient compte d'une évaluation différente des dons et de l'accroissement du nombre de pupilles.

Le Budget prévisionnel modifié 2025 est adopté à l'unanimité.

3.11 Point 11 Budget prévisionnel 2026

Le **Président** : *« Il est nécessaire d'établir un budget prévisionnel qui est bien sûr aléatoire car dépendant des décès de Frères, et de l'effectif de la Grande Loge De France en légère progression. Il est établi à 495 000 euros avec une augmentation des allocations de 20 000 euros environ ».*

Le **Président** indique qu'aucune question écrite n'a été posée ; aucune question orale n'est posée.

Le budget prévisionnel 2026 est adopté à l'unanimité.

3.12 Point 12 Rapport du Commissaire au Compte. Exercice clos le 31/12/2024

Celui-ci a été présenté au préalable cf. point 9

3.13 Point 13 Quitus au Conseil d'Administration

Quitus est donné au Conseil d'Administration à l'unanimité.

3.14 Point 14 Questions diverses.

Le **Président** rappelle qu'aucune question n'a été posée par écrit. Aucune question orale n'est posée.

3.15 Point 15 Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration :

3.15.1 Candidatures

Le **Président** : « Avant que nous passions au vote pour le renouvellement des administrateurs, je tiens à vous dire que notre mission est de prendre soin des orphelins de nos Frères passés à l'Orient éternel, pas de passer vingt pour cent au moins de notre temps à se prémunir de tel ou tel Frère, Respectable Loge ou Congrès nous poursuivant sans cesse par leurs basses attaques.

Notre Très Respectable Grand Maître était intervenu de manière ferme et claire pour rappeler à l'ordre ces accusateurs il y a deux ans. Nous pensions les choses réglées mais à nouveau, sous une autre forme, les attaques ont repris et c'est extrêmement usant.

Il y a cinq postes à pourvoir. Comme d'habitude vous avez reçu à l'entrée un bulletin de vote d'une, deux ou trois voix en fonction de l'effectif de votre Respectable Loge et comportant la liste des candidats.

Cette année il y a 5 candidats pour ces cinq postes.

Donc mes Frères, il y a quatre administrateurs sortants, les Frères **BATTISTON** Jean, **DUBUISSON** Alain, **ONIC** Olivier, **SARRAZIN** Thierry qui demandent leur renouvellement conformément à nos statuts.

Il y a également un nouveau candidat : le Frère **MARCHAIS** Jacky de la région Ile De France.

Je vais donc appeler les candidats, les administrateurs demandant leur renouvellement en premier par ordre alphabétique puis le nouveau candidat. »

3.15.2 Présentations des candidats

Présentation du Très Cher Frère Jean BATTISTON

Le **Président** : « Le premier candidat est le Frère Jean **BATTISTON** actuel trésorier de SJOM ».

Jean BATTISTON : « Mon Très Cher Frère Président, Mes Très Chers Frères je m'appelle Jean **BATTISTON**, j'habite Paris, je suis membre de la Respectable Loge Le trait d'union à l'Orient d'Orsay. Il y a quinze ans, on m'a fait confiance pour rentrer dans cette belle association Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique ; depuis 9 ans j'occupe la fonction de Trésorier ; je suis membre du bureau et je suis devant vous pour obtenir votre confiance pour un mandat supplémentaire. Je vous remercie. J'ai dit ».

Présentation du Très Cher Frère Alain DUBUISSON

Le **Président** : « Le deuxième candidat qui demande le renouvellement de son mandat est le Frère Alain **DUBUISSON** ».

Alain DUBUISSON : « Mes Très Chers Frères Délégués, c'est avec le même plaisir que je vous retrouve lors de cette AG annuelle. Je m'appelle Alain **DUBUISSON**, j'ai 74 ans, père de deux enfants, dont un handicapé et 2 petits enfants. J'ai œuvré dans ma vie professionnelle dans l'informatique, les systèmes d'informations et le management, retraité maintenant.

J'ai reçu la lumière dans la loge Minerve N° 410 à l'Orient de Paris, Grande Loge De France, en janvier 1999, actuellement dans la loge Sol Invictus N°1531 à l'orient de Périgueux, Grande Loge De France dont je suis un des frères fondateurs. J'ai occupé notamment le plateau d'hospitalier dans ma loge et d'hospitalier du congrès Ile De France Orient Eloigné. Depuis 3 ans je suis administrateur de Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonique où j'apporte mon soutien constant aux pupilles et un soutien des Vénérables Maîtres dans la gestion des dossiers. Je vous propose ma candidature pour continuer cette action auprès de SJOM. Très fraternellement. J'ai dit »

Présentation du Très Cher Frère Olivier ONIC

Le **Président** : « *Le troisième candidat est le Frère Olivier **ONIC**. Notre Frère est retenu par une obligation professionnelle et je vais donc vous lire son texte de présentation* ».

« Mes Très Chers Frères, Je souhaite appeler votre bienveillante attention sur ma demande de vous rejoindre au sein de votre CA.

Agé de 60 ans, marié, père de 3 enfants, je suis actuellement le Vénérable Maître de ma Loge de St Jean, constituée à l'Orient de Paris sous le numéro 723 et le titre distinctif « La Tradition Jacobine ». Dans cette Loge, j'ai occupé successivement les plateaux de Trésorier, Secrétaire, Second Surveillant.

Actuellement en poste à la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris, je suis adjoint du Service des Impôts des Entreprises de Paris 10^{ème} arrondissement où j'assure le pilotage du service et le management d'une quarantaine de personnes.

Je postule à votre conseil dans un souci de mettre en pratique les idéaux que nous défendons au sein de notre Obédience afin d'aider les enfants de nos Frères passés à l'Orient Éternel.

Je vous prie d'agréer, Mes Très Chers Frères, mes sentiments les plus Fraternels ».

Présentation du Très Cher Frère Thierry SARRAZIN

Le **Président** : « Le quatrième candidat est le Frère Thierry **SARRAZIN** qui n'est pas présent car il participe au Conseil Fédéral Je vais donc vous communiquer son texte de présentation ».

« J'ai rencontré à plusieurs reprises les enfants orphelins des Frères de la région Nord-Picardie, et leur maman, à l'occasion de soirées-rencontre organisées dans cette Région.

J'y ai découvert des mamans détendues et presque « sereines » ; Les mamans sont souriantes malgré leur douleur récente ou ancienne, et les enfants heureux de se

retrouver, fraternels entre eux, tous âges confondus. J'avais l'impression de voir une seule et même famille de 30-40 personnes se rassembler pour une « cousinade », mais une cousinade imprégnée d'amour.

Lors de la première de ces réunions j'ai découvert l'efficacité autant discrète que fraternelle de nos Frères responsables de Solidarité Jeunesse -Orphelinat maçonnique, et leur action (admirable) pour nos jeunes orphelins (de fait nos p'tits Frères et nos p'tites Sœurs !!), efficacité qui perdure dans un bel engagement conforme aux serments prêtés en Loge.

Je ne peux oublier que notre devoir de Fraternité s'étend aux enfants de nos Frères partis à l'Orient éternel car la solidarité ne s'improvise pas, elle ne se discute pas, elle doit rester une priorité. Nous avons donc l'obligation morale d'emmener ces enfants, ces adolescents, ces jeunes adultes au bout de leurs parcours scolaires et universitaires.

Je me propose donc de continuer mon action au sein du Conseil d'administration pour continuer à apporter ma contribution à nos belles actions de Solidarité ».

Présentation du Très Cher Frère Jacky MARCHAIS

Le Président : « *Le cinquième candidat est notre Frère Jacky **MARCHAIS**, nouveau candidat qui postule en remplacement de notre Frère Roland **QUILLIOT** démissionnaire.*

Jacky MARCHAIS : « Mon Très Cher Frère Président, Mes Très Chers Frères membres du Conseil d'administration, Mes Très Chers Frères présents à cette assemblée générale,

Permettez-moi de me présenter en quelques mots ;

Je m'appelle Jacky **Marchais**, j'ai 65 ans, divorcé, trois enfants et une petite fille.

J'ai cessé mon activité en 2020. Au cours de mes 15 dernières années professionnelles, j'ai contrôlé les comptes et la gestion de ministères et de groupes publics en qualité de magistrat à la Cour des Comptes, puis réalisé des audits (financiers, économiques, stratégiques) auprès du Comité directeur d'un grand groupe public : le groupe La Poste.

J'ai été initié en 2004 dans la loge « Athanor du Val D'Yerres » rattachée à la Grande Loge de France. Je suis, à ce jour, député de la loge Fraternité à l'Orient de Créteil après en avoir été son Vénérable maître voici quelques années.

Dans la vie profane, je suis venu en appui de jeunes en cours de scolarité par l'intermédiaire d'association (ENVOL) ou d'université (Paris Villetaneuse) au cours des années récentes.

Un des frères, désormais compagnon, de la loge Fraternité a bénéficié du soutien de Solidarité Jeunesse à la mort de son père, en garde une grande gratitude et m'a raconté l'importance de l'aide qu'il a reçue. J'ai alors considéré que le moment était venu pour moi de mettre en pratique les engagements et les valeurs que nous défendons à l'intérieur de nos temples au profit des familles qui, confrontées à la perte d'un être cher, font appel à Solidarité jeunesse dans l'espoir d'un soutien.

Je sollicite votre accord pour devenir Administrateur de Solidarité Jeunesse – Orphelinat Maçonnique et vous remercie par avance de la suite que vous donnerez à ma candidature.

Mes Très Chers Frères je vous remercie pour votre attention et votre écoute. J'ai dit ».

3.15.3 Addendum du Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2025 : Résultats des élections.

54 bulletins ont été exprimés représentant 66 voix.

Tous les candidats ont obtenu l'unanimité et sont donc déclarés élus comme attesté par le rapport de maître FRIANT huissier de justice

3.15.1 Clôture de l'Assemblée Générale

Le **Président** remercie tous les candidats pour leur présentation.

Le **Président** : « *Je vais maintenant clôturer notre Assemblée Générale Ordinaire.*

Nous allons procéder aux élections. On vous a donné à l'entrée les bulletins de vote comportant une deux ou trois voix en fonction de l'effectif de vos Respectables Loges.

*Je vous demande de bien vouloir procéder au vote et j'invite les six scrutateurs à suivre Maître **FRIANT** et le **Secrétaire Général** pour le dépouillement qui aura lieu dans le Temple N° 5.*

Merci à tous pour votre présence.

Je déclare l'Assemblée Générale 2025 close. »

Le Président

Philippe CELERIER



Le Secrétaire Général

Michel LAFARIE



4 Annexe : Procès-verbal de Maître Eléonore FRIANT

Maître Eléonore FRIANT
Commissaire de Justice
Audiencier près le Tribunal Judiciaire de Paris
102, rue Truffaut 75017 Paris
Tel : 01.43.26.18.16
Fax : 01.46.33.00.03
www.huissier-paris-friant.fr

PREMIERE EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE DIX NEUF JUIN
DEUX MILLE VINGT CINQ

A LA REQUETE DE :

L'ASSOCIATION SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE,
dont le siège est 90 Rue du Faubourg Saint Martin 7510 Paris,

M'AYANT EXPOSE :

Que l'Association organise le jeudi 19 juin 2025 son Assemblée Générale Ordinaire en l'hôtel de la GRANDE LOGE DE France, 8 Rue Puteaux 75017 Paris à 14 heures.

Que la présence d'un Commissaire de Justice est requise afin de constater le bon déroulement de l'Assemblée ce jour.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Eléonore FRIANT, Commissaire de Justice à la Résidence de Paris, 102 Rue Truffaut 75017 Paris, Audiencier près le Tribunal Judiciaire de Paris

Page 1 / 5

Maître Eléonore FRIANT, Commissaire de Justice, 102 Rue Truffaut 75017 PARIS

Certifie m'être rendue ce jour dans l'hôtel de la GRANDE LOGE DE France, 8 Rue Puteaux 75017 Paris à 13 Heures.

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

EMARGEMENT

L'émargement des feuilles de présence des loges avec et sans délégués numérotées de 1 à 1644 se fait à partir de 13 h 30.

Un bulletin de vote est remis aux personnes ayant émargés sur le listing des loges avec délégués : bulletin de vote comportant un ou deux nombres de voix.

1/ L'allocution du Président : 14 h 06

Je prends place dans la salle de réunion où se déroule l'assemblée.

Le Président Philippe CELERIER ouvre la séance à 14 h 10 de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il présente le bureau et me présente.

Le président appelle 6 scrutateurs à l'élection qui donnent leurs noms avec affection de loge :

- Philippe PIERRE 1115 les Amis de la Raison
- Philippe SIMOENS 900 Gustave Desmons
- Richard GENEVIER 560 Charles Magnette
- Gilles FAUVEAU 1461 Forêt d'Emeraude
- Patrick CATE 1607 Esprit Ecossais
- Gilbert MENDUNI 915 Tradition et Vérité

L'assemblée générale est ouverte et se déroule étapes par étapes en respectant l'ordre du jour.

L'ensemble des votes se réalise à mains levées.

2/Allocution d'une maman et de sa fille

3/ Intervention du TRF Grand Hospitalier

4/ Approbation de l'ordre du jour

L'approbation de l'ordre du jour est votée à l'unanimité.

5/ Cooptation de notre frère Olivier ONIC en remplacement de notre regretté frère Georges DUCLOS Vice Président : décision du CA du 26 février 2025

Le vote se fait à l'unanimité.

6/Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2024

Le vote se fait à l'unanimité.

Page 2 / 5

7/ Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Le rapport est voté à l'unanimité.

8/ Rapport du Trésorier sur l'exercice 2024

Le rapport est voté à l'unanimité.

12/ Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

9/ Approbation du Bilan et du compte de Résultat de l'exercice 2024

Ils sont adoptés à l'unanimité.

10/ Budget prévisionnel modifié 2025

Il est adopté à l'unanimité.

11/ Budget prévisionnel 2026

Il est adopté à l'unanimité.

13/ Quitus au Conseil d'Administration

L'approbation du quitus est adoptée à l'unanimité.

14/ Questions Diverses

**13/ Présentation de candidats au Conseil d'Administration
(5 postes)**

L'ensemble des candidats se présente.

Le Président Philippe CELERIER clôture l'Assemblée Générale à 15 h 30

A 15 h 38, chaque votant dépose son bulletin dans l'urne.

DEPOUILLEMENT 15 h 45 -16 h

54 Bulletins exprimés sont comptés dans l'urne.

Résultats : 66 bulletins à
l'unanimité

 *Orphelinat Maçonique*
BULLETIN DE VOTE AGO 19 juin 2025.

~~Nombre de Voix~~ **1**
RÉSULTATS

COMMENT VOTER
5 POSTES A POURVOIR
 LAISSER APPARAÎTRE **5 NOMS.**

I-ADMINISTRATEURS SORTANTS DEMANDANT LES RENOUVELLEMENT DE LEUR MANDAT

BATTISTON Jean R.: L.: « Le Trait d'Union » N° 931
 O.: ORSAY Région/Congrès : Paris IdF OM

DUBUISSON Alain R.: L.: « Sol Invictus » N° 1530
 O.: PERIGUEUX Région/Congrès : Sud-Ouest

ONIC Olivier R.: L.: « La Tradition Jacobine » N° 723
 O.: PARIS Région/Congrès : Paris IdF OM

SARRAZIN Thierry R.: L.: « Paix Universelle » N° 986
 O.: TOURCOING Région/Congrès : Nord-Picardie

II- NOUVEAU CANDIDAT

MARCHAIS Jacky R.: L.: « Fraternité » N° 861
 O.: CRETEIL Région/Congrès : Paris IdF OM

Resultat 1 Voix : 32 unanimité / 3 ruls
 Resultat 2 Voix : 17 unanimité / 2 ruls
 TOTAL 66 Voix pour chaque candidat



Les scrutateurs au nombre de six, signent la feuille de résultat, intégrée au présent Procès-Verbal de constat.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.



Eléonore FRIANT
Commissaire de Justice



Orphelinat Maçonique

« Ils ont besoin de Nous ; nous avons besoin de Vous »

5 Assemblée Générale Ordinaire du 04/06/2026

5.1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration

5.1.1 Constitution du Bureau du Conseil d'Administration. Exercice 2025

Au cours de sa séance du 19 juin 2025 à 18h au siège, le Conseil d'Administration a procédé aux élections habituelles.

M. Philippe CELERIER	réélu Président.
M. Alphonse WOELFFEL	élu Vice-Président
M. Michel LAFARIE	réélu Secrétaire Général.
M. Mathieu REFF	élu Secrétaire Général Adjoint.
M. Jean BATTISTON	réélu Trésorier.

M. Alphonse **WOELFFEL** ayant démissionné de sa fonction de Vice-Président M. Thierry **Sarrazin** a été élu Vice-Président lors de la séance du Conseil d'Administration du 17 septembre 2025.

5.1.2 Organisation des Commissions :

Comme chaque année des Commissions de travail se sont réunies sous la responsabilité des Rapporteurs suivants :

Messieurs :

Alain ROQUES	Commission de Prise en Charge.
Jean BATTISTON	Commission des Finances.
Le Bureau	Commission Juridique.
Le Bureau	Commission des Relations Extérieures.
Jean-Thierry HELIBERT Mathieu REFF	Commission des Prix.
Patrick HIRIGOYEN	Histoire et Archives.
Christian RABEFANIRAKA	Comptabilité.

5.1.3 Activités des Commissions :

Commission Prise en Charge

Activités

En liaison avec les parrains et les familles, elle a suivi, dans tous ses détails, l'examen des dossiers, assurant le bien fondé des droits aux allocations servies pour l'année en cours. Elle a aussi examiné les demandes d'aides exceptionnelles, de primes, etc.

Au 31 décembre 2025 la répartition des pupilles était la suivante :

	Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
Pupilles	58	56	114
Familles	34	38	72

Répartie comme suit :

- Mineurs/Majeurs

	Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
Pupilles Mineurs	4	27	31
Pupilles Majeurs	54	29	83

- Par région :

N°		Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
1	Région Nord	5	10	15
2	Région Ouest	2	5	7
3	Région Sud-Ouest	16	10	26
4	Région Méditerranée	8	16	24
5	Région Est	6	1	7
6	Région IdF/OM/OE	21	12	33
7	Région Caraïbes	0	2	2
		58	56	114

Rappel des objectifs de l'Association

Article 2 – « Objet de l'Association »

L'Association a pour objet de prendre en charge des orphelins des deux sexes, pour les aider matériellement et moralement. L'Association apporte un soutien matériel et / ou moral à des orphelins mineurs, ou majeurs s'ils poursuivent leurs études, accepté par le Conseil d'Administration ».

Article 3 – « Moyens d'action »

L'Association aide les orphelins matériellement et moralement par :

- L'attribution de secours et de bourses ;
- L'organisation de manifestations à caractère social et culturel ».

Commission des Prix :

Depuis maintenant plusieurs années, l'activité de la Commission Prix d'Encouragement s'est déroulée de la mi-juillet à la première semaine d'octobre.

La grille d'évaluation pour l'attribution des primes tient compte des appréciations des enseignants, des résultats, des efforts fournis, du contexte familial des pupilles et du rapport du parrains.

S'agissant de l'année 2025, la commission a proposé au Conseil d'administration de primer 51 pupilles sur les 74 ayant envoyé en temps et en heure leurs résultats scolaires. Le montant global des primes attribuées est de 16 540,00 euros.

Un fait marquant de l'année se traduit par la fin de leur cycle d'étude pour onze de nos pupilles et par conséquent la sortie de leurs dossiers de notre suivi. Parmi ces sorties nous sommes heureux de constater que huit de nos pupilles, tous titulaires d'un diplôme universitaire supérieur, sont entrés dans la vie active. Trois sont susceptibles de spécialiser leurs parcours.

Commission des Finances :

La Commission des Finances a présenté, à chaque séance du Conseil, un tableau de bord de la situation financière, en commentant chaque poste.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a dégagé un excédent net de 64 125,33 € (cf. rapport financier).

Les dons provenant des Ateliers de la Juridiction et des Loges sont de 22 946,82 € en augmentation de 1,3% par rapport à 2024.

Ceux provenant de personnes physiques se sont élevés à 43 852,30 € en augmentation de 1,1%.

Vient se rajouter 3 449,00 € de dons reçus fin 2024 et comptabilisé début 2025.

Commission Juridique :

La commission juridique a suivi, cette année, son cours normal. Aucune affaire particulière a nécessité son intervention.

Commission des Relations extérieures et Communication :

Cette année, les réunions familiales ont été restreintes.

Commission Histoires et Archives :

La Commission Histoires et Archives continue de rassembler les documents retraçant l'histoire et la vie de Solidarité Jeunesse.

Nous restons preneurs de tous documents ou informations susceptibles de contribuer à la connaissance de notre histoire.

5.1.4 Renouveau d'un tiers du Conseil d'Administration

Administrateurs sortants :

ANTONE Frédéric	2026
LAFARIE Michel	2026
PEIGNE Marcel	2026
ROQUES Alain	2026
WOELFFEL Alphonse	2026

Candidats (reçus avant le 31 décembre 2025) :

Administrateurs sortants demandant le renouvellement de leur mandat :

LAFARIE Michel RL « Les Trois Maillets – Arts et Amitié » N°891

Or Evreux Région/Congrès : Ouest

PEIGNE Marcel RL « Saqqarah » N°1408

Or Créteil Région/Congrès : Paris IdF OM

ROQUES Alain RL « Les Vieux Amis » N°565

Or Marseille Région/Congrès : Méditerranée

WOELFFEL Alphonse RL « La Rose Rhénane » N°1411

Or Haguenau Région/Congrès : Est

Administrateurs sortants demandant la continuation de leur mandat pour un an (Fin de mandat de HELIBERT Jean-Thierry) :

BELLEGY Vincent RL « Le Réveil maçonnique – l'Education Civique » N° 209-396

Or Paris Région/Congrès : Paris IdF OM

Nouveaux candidats :

GAUTHERON Pascal RL « Sol Invictus » N°1530

Or Périgueux Région/Congrès : Sud-Ouest

5.1.5 Courriers reçus :

Aux cours de l'année 2025 de nombreux courriers de remerciements et de témoignages¹ nous sont parvenus, dont voici quelques extraits :

De pupilles :

« Bonjour Philippe,

Je vous adresse mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année, en espérant qu'elle vous apporte de la sérénité, de beaux moments et la réussite dans vos projets.

Je tiens également à vous remercier pour l'aide précieuse que vous m'apportez dans le cadre de mes études. Votre soutien me permet de travailler dans de meilleures conditions, avec davantage de sérénité, et de me consacrer pleinement à mon travail. Votre accompagnement est pour moi très important et m'aide beaucoup à avancer dans la poursuite de mes objectifs.

Je vous remercie encore pour votre soutien.

Bien cordialement,

A. S.

De parrains :

« Mon Très Cher Frère Philippe,

Je te remercie de tes bons vœux pour 2026.

À mon tour, je te présente tous les miens avec tout d'abord la santé sans quoi rien n'est possible et beaucoup de réussite tant sur le plan personnel que maçonnique.

Je tiens aussi à te remercier de tout le travail que tu accomplis pour notre pupille G., ce qui donne ici un sens profond de l'engagement de notre Ordre auprès d'Elle et de sa maman.

C'est encore un exemple concret de la mise en action de notre Maçonnerie de Cœur, message important tant pour notre Vénérable Maître, notre Loge que pour moi, simple frère.

Je t'embrasse très fraternellement.

É. S. »

« Mon TCF Président Philippe,

Un peu tardivement, mais de tout mon cœur, je souhaite pour toi et pour tous ceux qui te sont chers, mes meilleurs vœux de bonheur et santé à l'occasion de la nouvelle année.

Au nom de toute ma famille je te remercie, ainsi que les membres du conseil d'administration de SJOM pour ce que vous faites au profit de nos petits-enfants.

Merci à vous tous pour les chèques de 200 euros récemment reçus.

Je suis persuadé qu'ils en feront bon usage.

¹ Les noms des pupilles, maman, famille, administrateurs, parrains et lieux ont volontairement été occultés.

Petit à petit, ils entrent doucement dans leur vie personnelle et tout se passe très correctement, toujours sous la grande vigilance de leur maman E.

Merci encore à vous tous, je pense que, malgré le malheur qui leur a été affligé, grâce à vous et à tous ceux qui les entourent, V. et D. ont pu développer leur adolescence sereinement avec le respect des valeurs essentielles.

J'en suis très satisfait.

Très fraternellement,

E. J.-P. »

De Vénérable Maître :

« Mon cher Président, très cher frère Philippe.

Merci pour vos mots.

Que cette nouvelle année soit pour vous très cher Président et celles et ceux qui œuvrent près de vous pour l'orphelinat Maçonique la plus lumineuse. Soyez sûr de notre indéfectible attachement, nous sommes sensibles à toutes vos actions, encore plus aujourd'hui sachant que vous avez depuis peu dans votre orphelinat la petite Elise, la fille de notre très cher regretté frère D. R. passé à l'orient éternel. Je suis désormais un nouvel ambassadeur dévoué à votre grande cause avec la plus grande force. Je vais dans les prochains jours vous envoyer un premier don à votre association au nom des frères de P. G. En ce début d'année mes premières pensées vont vers les orphelins de votre structure hélas, si nombreux.

Ils font partie à chaque seconde grâce à votre équipe et vos bons soins de notre grande chaîne d'union universelle et fraternelle.

A bientôt je l'espère.

Bien à vous cher Président, cher frère Philippe, et bien à ceux que vous aimez.

G. C.

Vénérable Maître de P. G. »

De Mamans :

« Monsieur le Président,

Nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude pour la reconduction pour l'allocation financière que vous accordée à notre foyer.

Votre soutien représente une aide précieuse pour l'amélioration des conditions de vie de notre famille.

Grace à votre contribution, nous pourrons répondre plus efficacement à leurs besoins.

Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement et votre solidarité.

Nous vous souhaitons par cette occasion, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Bien à vous

Mme C. K.

et les enfants A. et E. »

D'autres témoignages marquants sont à votre disposition sur notre site internet « sjom.fr ».

5.1.6 Faits marquants en 2025 :

2025 a notamment vu une augmentation du nombre de dossiers de prise en charge et corrélativement du nombre de pupilles.

En effet, le nombre net de pupilles supplémentaires pris en charge par SJOM et de 11 pupilles soit une augmentation de 10,6% par rapport au 31 décembre 2024.

Cette augmentation se traduit par :

- +18 pupilles pris en charge morale (+45%).
- -7 pupilles pris en charge totale (-12.5%).
- -6 pupilles mineurs mais +17 pupilles majeurs par rapport à 2024 compte tenu de la dizaine de pupilles ayant terminé leurs cycles d'études et dont le dossier a pu être clôturé.

Pour 2026 la situation ne semble pas s'améliorer. En effet, à l'heure actuelle un certain (une dizaine environ) de dossier sont en cours d'instruction.

2025 a également vu, malheureusement, le passage à l'Orient Eternel de notre Ancien Président André **IMBERT**, de notre Vice-Président et Vice-Président d'Honneur Georges Marie **DUCLOS** et de notre Administrateur chargé de la Commission des Prix et Encouragements Jean-Thierry **HELIBERT**. Ayons une pensée pour eux qui ont œuvré pendant de nombreuses années pour le bien de nos pupilles.

5.1.7 Conclusion

Nous espérons que l'Assemblée Générale Ordinaire voudra bien approuver l'action du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.

Le Secrétaire Général

Michel LAFARIE



Le Président

Philippe CELERIER



5.2 Rapport financier

5.2.1 Préambule :

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le rapport financier pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025.

Ce rapport comprend trois parties :

- I. Examen des comptes de l'exercice 2025 et proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- II. Le budget prévisionnel 2026 modifié et le budget prévisionnel de l'année 2027.
- III. Le rapport du Commissaire aux Comptes.

5.2.2 Examen des Comptes de l'exercice :

Présentation de l'exercice

Les comptes de l'exercice 2025 font l'objet d'une présentation conforme au nouveau plan comptable et comportent :

1. Le bilan comparé avec celui de l'exercice précédent.
2. Le compte de résultat comparé avec celui de l'exercice précédent.
3. L'annexe comportant les commentaires des principaux postes de chacun des documents précédents en les comparant à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 présente un total de bilan de 2 117 590€.

Le compte de résultat fait apparaître un total de produits de 517 670 € et un total de charges de 453 545 €, dégageant un excédent de 64 125 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels ;
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- Il est à mentionner que le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est désormais d'application obligatoire s'agissant des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les comptes annuels 2025 de Solidarité Jeunesse ci joints ont été établis conformément au règlement mentionné ci-dessus.

Faits marquants de l'exercice

L'augmentation du nombre de pupilles pris en charge par Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique en 2025 (+10,6%) et la tendance en augmentation enregistré depuis le début de l'année 2026 impacte et impactera les budgets 2026 et 2027.

On constate, malheureusement, que le suicide semble être la cause principale des décès des Frères.

5.2.3 Bilan

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 242,98	9 242,98				
Immobilisations corporelles						
. Terrains	60 979,61		60 979,61	2,88	60 979,61	2,97
. Constructions	246 564,41	245 950,32	614,09	0,03	1 044,19	0,05
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	73 082,04	43 873,84	29 208,20	1,38	34 162,07	1,66
Immobilisations financières						
. Autres immobilisations financières	280,80		280,80	0,01	280,80	0,01
TOTAL (II)	390 149,84	299 067,14	91 082,70	4,30	96 466,67	4,69
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Autres créances					105,26	0,01
Charges constatées d'avance	4 391,69		4 391,69	0,21	1 035,69	0,05
Valeurs mobilières de placement	1 910 922,04		1 910 922,04	90,24	1 848 070,26	89,93
Disponibilités	111 193,94		111 193,94	5,25	109 262,83	5,32
TOTAL (III)	2 026 507,67		2 026 507,67	95,70	1 958 474,04	95,31
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 416 657,51	299 067,14	2 117 590,37	100,00	2 054 940,71	100,00

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	1 409 871,24	66,68	1 409 871,24	66,61
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	636 599,24	30,06	590 719,05	28,75
Excédent ou déficit de l'exercice	64 125,33	3,03	45 880,19	2,23
Situation nette (sous total)	2 110 595,81	99,67	2 046 470,48	99,59
TOTAL (I)	2 110 595,81	99,67	2 046 470,48	99,59
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 715,56	0,22	5 743,23	0,28
Dettes fiscales et sociales	2 279,00	0,11	2 727,00	0,13
TOTAL (IV)	6 994,56	0,33	8 470,23	0,41
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 117 590,37	100,00	2 054 940,71	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	415 837,12	80,33	414 135,42	80,41	1 702	0,41
Ventes de biens et services						
Produits de tiers financeurs						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	66 799,12	12,90			66 799	N/S
Autres produits	3 449,00	0,67			3 449	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	486 085,24	93,90	414 135,42	80,41	71 950	17,37
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	98 106,91	18,96	90 579,22	17,59	7 527	8,31
Aides financières	344 225,25	66,50			344 225	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	3 550,00	0,69	3 484,00	0,68	66	1,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 383,97	1,04	5 341,00	1,04	42	0,79
Autres charges			366 990,25	71,26	-366 990	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	451 266,13	87,17	466 394,47	90,96	-15 128	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	34 819,11	6,73	-52 259,05	-10,14	87 078	166,63
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	31 585,22	6,10	34 757,80	6,75	-3 172	-9,12
Reprises sur dépréciations et provisions			3 376,26	0,66	-3 376	-100,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (III)	31 585,22	6,10	38 134,06	7,40	-6 549	-17,16
CHARGES FINANCIERES:						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	31 585,22	6,10	38 134,06	7,40	-6 549	-17,16
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	66 404,33	12,83	-14 124,99	-2,73	80 528	570,15
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			62 732,18	12,18	-62 732	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			62 732,18	12,18	-62 732	-100,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 279,00	0,44	2 727,00	0,53	-448	-16,42
Total des produits (I + III + V)	517 670,46	100,00	515 001,66	100,00	2 669	0,52
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	453 545,13	87,61	469 121,47	91,09	-15 576	-3,31
EXCEDENT OU DEFICIT	64 125,33	12,39	45 880,19	8,91	18 245	39,77

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	31 680,00			
TOTAL	31 680,00			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	31 680,00			
TOTAL	31 680,00			

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
BILAN ACTIF

page 5

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 242,98	9 242,98				
205000 LICENCES LOGICIELS	9 242,98		9 242,98	0,44	9 242,98	0,45
280500 AMORTS LOGICIELS		9 242,98	-9 242,98	-0,43	-9 242,98	-0,44
Immobilisations corporelles						
. Terrains	60 979,61		60 979,61	2,88	60 979,61	2,97
211000 TERRAINS	60 979,61		60 979,61	2,88	60 979,61	2,97
. Constructions	246 564,41	245 950,32	614,09	0,03	1 044,19	0,05
213100 CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	235 381,28		235 381,28	11,12	235 381,28	11,45
213500 INSTALLATIONS GENERALES	11 183,13		11 183,13	0,53	11 183,13	0,54
281310 AMORTIS. CONSTRUCTIONS		235 381,28	-235 381,28	-11,11	-235 381,28	-11,44
281350 AMORT. INSTALLATION GENERALE		10 569,04	-10 569,04	-0,49	-10 138,94	-0,48
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	73 082,04	43 873,84	29 208,20	1,38	34 162,07	1,66
218100 INST. AGENC. AMENAG. DIVERS	55 874,75		55 874,75	2,64	55 874,75	2,72
218300 MAT. DE BUREAU INFORMATIQUE	4 674,98		4 674,98	0,22	4 674,98	0,23
218310 MATERIEL INFORMATIQUE	3 272,50		3 272,50	0,15	3 962,50	0,19
218400 MOBILIER	9 259,81		9 259,81	0,44	9 259,81	0,45
281810 AMORT.INST.AG.AMEN.DIVERS		27 192,29	-27 192,29	-1,27	-22 766,24	-1,10
281830 AMORT.MAT.BUREAU ET INFORM		4 580,95	-4 580,95	-0,21	-4 396,96	-0,20
281831 AMORTISSEMENTS MAT INFORMATIQUE		2 840,79	-2 840,79	-0,12	-3 186,96	-0,15
281840 AMORT. MOBILIER		9 259,81	-9 259,81	-0,43	-9 259,81	-0,44
Immobilisations financières						
. Autres immobilisations financières	280,80		280,80	0,01	280,80	0,01
275000 DÉPÔTS ET CAUTION. VERSÉS	280,80		280,80	0,01	280,80	0,01
TOTAL (II)	390 149,84	299 067,14	91 082,70	4,30	96 466,67	4,69
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Autres créances					105,26	0,01
468700 REMBOURSEMENT A RECEVOIR					105,26	0,01
Charges constatées d'avance	4 391,69		4 391,69	0,21	1 035,69	0,05
486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 391,69		4 391,69	0,21	1 035,69	0,05
Valeurs mobilières de placement	1 910 922,04		1 910 922,04	90,24	1 848 070,26	89,93
503000 LIVRET BLEU ASSOCIATIONS	17 138,04		17 138,04	0,81	21 688,05	1,06
503001 LIVRET CREDIT COOP	95 669,93		95 669,93	4,52	40 337,90	1,96
503009 OBLIG STORK DMS 12Y 100 23600	300 000,00		300 000,00	14,17	300 000,00	14,60
503010 OPCVM ECOFI CREDIT COOP	250 900,50		250 900,50	11,85	250 900,50	12,21
503011 TONIC OBNL 7	50 000,00		50 000,00	2,36	50 000,00	2,43
503013 CAT CREDIT COOP	500 000,00		500 000,00	23,61	500 000,00	24,33
503015 CAT CM 509714	500 000,00		500 000,00	23,61	500 000,00	24,33
508000 VALEURS MOBILIERES CREDIT MUT	68 450,00		68 450,00	3,23	66 417,00	3,23
508100 VALEURS MOBILIERE CREDIT COOP	101 321,00		101 321,00	4,78	101 321,00	4,93
508800 INTERETS COURUS S/VALEURS MOBI	27 442,57		27 442,57	1,30	17 405,81	0,85
Disponibilités	111 193,94		111 193,94	5,25	109 262,83	5,32
512000 CREDIT MUTUEL	32 155,97		32 155,97	1,52	20 699,25	1,01
512100 CREDIT COOPERATIF	78 576,48		78 576,48	3,71	88 102,09	4,29
531000 CAISSE SIEGE SOCIAL	461,49		461,49	0,02	461,49	0,02
TOTAL (III)	2 026 507,67		2 026 507,67	95,70	1 958 474,04	95,31
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
BILAN ACTIF

page 6

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 416 657,51	299 067,14	2 117 590,37	100,00	2 054 940,71	100,00

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
BILAN PASSIF

page 7

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	1 409 871,24	66,58	1 409 871,24	68,61
102000 FOND ASSOC SANS DROITS DE REPR	1 366 907,12	64,56	1 366 907,12	66,52
102100 VALEUR DU PATRIMOINE INTEGRE	42 964,12	2,03	42 964,12	2,09
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	636 599,24	30,06	590 719,05	28,75
106810 RESERVE	636 599,24	30,06	590 719,05	28,75
Excédent ou déficit de l'exercice	64 125,33	3,03	45 880,19	2,23
Situation nette (sous total)	2 110 595,81	99,67	2 046 470,48	99,59
TOTAL (I)	2 110 595,81	99,67	2 046 470,48	99,59
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 715,56	0,22	5 743,23	0,28
401000 FOURNISSEURS	715,56	0,03	1 743,23	0,08
408100 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	4 000,00	0,19	4 000,00	0,19
Dettes fiscales et sociales	2 279,00	0,11	2 727,00	0,13
444000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	2 279,00	0,11	2 727,00	0,13
TOTAL (IV)	6 994,56	0,33	8 470,23	0,41
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 117 590,37	100,00	2 054 940,71	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 8

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	415 837,12	80,33	414 135,42	80,41	1 702	0,41
756000 COTISATIONS	415 837,12	80,33	414 135,42	80,41	1 702	0,41
Ventes de biens et services						
Produits de tiers financeurs						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	66 799,12	12,90			66 799	N/S
754110 DONS LOGE	22 946,82	4,43			22 946	N/S
754115 DONS INDIVIDUELS	43 852,30	8,47			43 852	N/S
Autres produits	3 449,00	0,67			3 449	N/S
758000 PRODUITS EXERCICE ANTERIEUR	3 449,00	0,67			3 449	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	486 085,24	93,90	414 135,42	80,41	71 950	17,37
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	98 106,91	18,96	90 579,22	17,56	7 527	8,31
606100 FOURNITURES NON STOCKABLES	964,84	0,19	657,91	0,13	307	46,73
606300 FOURN. ENTRET. & PETIT EQUIPT	1 546,58	0,30	84,00	0,02	1 462	N/S
606400 FOURNITURES DE BUREAU	1 028,22	0,20	2 291,04	0,44	-1 263	-55,12
611000 SOUS TRAITANCE	810,00	0,16	324,00	0,06	486	150,00
613530 LOCATIONS DE MATERIEL DE BUREAU	633,60	0,12	1 867,11	0,36	-1 234	-66,09
614000 CHARGES LOCATIVES	2 461,67	0,48	2 538,47	0,46	-77	-3,02
615200 ENTRET. REPAR. IMMOBILIER	1 054,18	0,20	623,78	0,12	431	69,18
615500 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERS	237,12	0,05	229,27	0,04	8	3,49
615510 ENTRETIEN DU MATERIEL TECHNIQU	641,00	0,12	369,80	0,07	272	73,71
615600 ENTRETIEN MATERIEL	1 320,00	0,25			1 320	N/S
616000 PRIMES D ASSURANCE	2 038,17	0,39	1 889,45	0,37	149	7,89
616010 ASSURANCE BNP LEASE GROUP	78,71	0,02	154,96	0,03	-76	-49,34
622200 COMMISSIONS	14 554,29	2,81	14 494,74	2,81	60	0,41
622600 HONORAIRES	5 169,20	1,00	5 169,20	1,00	0,00	0,00
622610 HONORAIRE COMPTABILITE	6 000,00	1,16	6 000,00	1,17	0,00	0,00
623300 PLAQUETTES PUBLICITAIRES	3 093,00	0,60	2 865,60	0,56	228	7,36
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	375,90	0,07			375	N/S
623800 DIVERS (POURBOIRES, DONS COURANTS)	3 600,00	0,70			3 600	N/S
623900 COLIS PUPILLES	573,39	0,11	127,90	0,02	446	351,18
625100 FRAIS DE SORTIE DES PUPILLES	11 161,62	2,16	14 850,63	2,88	-3 689	-24,83
625110 FRAIS DE DEPLACEMENTS	31 459,82	6,08	26 308,08	5,11	5 151	19,58
625600 MISSIONS	4 158,57	0,80	4 243,25	0,82	-85	-1,99
626000 FRAIS POSTAUX	1 096,23	0,21	1 501,96	0,29	-405	-26,97
626040 ORANGE	1 819,62	0,35	1 779,51	0,35	40	2,25
627000 SERVICES BANCAIRES	2 231,18	0,43	2 208,56	0,43	23	1,04
Aides financières	344 225,25	66,50			344 225	N/S
657110 ALLOCATIONS 1ER TRIMESTRE	60 861,50	11,76			60 861	N/S
657120 ALLOCATIONS 2EME TRIMESTRE	62 209,75	12,02			62 209	N/S
657130 ALLOCATIONS 3EME TRIMESTRE	69 289,50	13,38			69 289	N/S
657140 ALLOCATIONS 4EME TRIMESTRE	66 474,50	12,94			66 474	N/S
657150 PRIME D'ETE	20 000,00	3,86			20 000	N/S
657151 PRIME D'HIVER	14 600,00	2,82			14 600	N/S
657160 PRIX ENCOURAGEMENT	16 540,00	3,20			16 540	N/S
657170 AIDES EXCEPTIONNELLES	34 250,00	6,62			34 250	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	3 550,00	0,69	3 484,00	0,68	66	1,89
635120 TAXES FONCIERES	1 412,00	0,27	1 386,00	0,27	26	1,88
635130 AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 138,00	0,41	2 098,00	0,41	40	1,91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 383,97	1,04	5 341,00	1,04	42	0,79
681110 DOT.AMORT./IMMOB. INCORP.			35,31	0,01	-35	-100,00
681120 DOT.AMORT./IMMOB. CORP.	5 383,97	1,04	5 305,69	1,03	78	1,47
Autres charges			366 990,25	71,26	-366 990	-100,00

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 9

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
6580 00 CHARGES DIVERSES GESTION COURA		1,00	0,00	-1
6581 00 ALLOCATION 1ER TRIMESTRE		65 691,25	12,76	-65 691
6582 00 ALLOCATION 2EME TRIMESTRE		66 972,25	13,00	-66 972
6583 00 ALLOCATION 3EME TRIMESTRE		82 741,75	16,07	-82 741
6584 00 ALLOCATION 4EME TRIMESTRE		88 864,00	17,28	-88 864
6584 51 ALLOCATION EXCEP 3EME CYCLE		9 100,00	1,77	-9 100
6585 00 PRIME DETE		18 400,00	3,57	-18 400
6586 00 PRIX ENCOURAGEMENT		20 220,00	3,98	-20 220
6587 00 AIDES EXCEPTIONNELLES		15 000,00	2,91	-15 000
Total des charges d'exploitation (II)	451 266,13	466 394,47	90,56	-15 128
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	34 819,11	-52 259,05	-10,14	87 078
PRODUITS FINANCIERS:				
Autres intérêts et produits assimilés	31 585,22	34 757,80	6,75	-3 172
7640 00 REVENUS DE VMP	31 585,22	34 757,80	6,75	-3 172
Reprises sur dépréciations et provisions		3 376,26	0,66	-3 376
7866 00 REPRISE PROV DEPREC VMP		3 376,26	0,66	-3 376
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et				
Total des produits financiers (III)	31 585,22	38 134,06	7,40	-6 549
CHARGES FINANCIERES:				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	31 585,22	38 134,06	7,40	-6 549
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	66 404,33	-14 124,99	-2,73	80 528
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
7710 00 DONS / LOGES		15 369,84	2,98	-15 369
7710 01 DONS INDIVIDUELS		37 312,34	7,25	-37 312
7725 80 PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS		10 050,00	1,96	-10 050
Total des produits exceptionnels (V)		62 732,18	12,18	-62 732
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		62 732,18	12,18	-62 732
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 279,00	2 727,00	0,53	-448
6950 00 IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	2 279,00	2 727,00	0,53	-448
Total des produits (I + III + V)	517 670,46	515 001,66	100,00	2 669
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	453 545,13	469 121,47	91,09	-15 576
EXCEDENT OU DEFICIT	64 125,33	45 880,19	8,91	18 245
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 10

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Bénévolat	31 680,00			
TOTAL	31 680,00			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	31 680,00			
TOTAL	31 680,00			

Préambule

L'association Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique a pour objet de prendre en charge des orphelins pour les aider matériellement et moralement.
L'association aide les orphelins par l'attribution de secours et de bourses ainsi que par l'organisation de manifestations à caractère social et culturel.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 117 590,37 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 64 125,33 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2022-06 et n°2018-06, modifié par le règlement n°2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif./

Les règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.
Les dispositions des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application, sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC n°2023-03.

Il n'y a eu aucun reclassement entre les rubriques ou postes du bilan ou du compte de résultat concernant les comptes de l'association.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous constatons toujours que le nombre de dossiers augmente chaque année.
Ainsi nous sommes passés de 90 enfants au 31/12/2023, à 103 enfants au 31/12/2024, et désormais à 114 pupilles au 31 décembre 2025.
Nous constatons au 31/12/2025 17 pupilles majeurs de plus.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2022-06 et n°2018-06, modifié par le règlement n°2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

SOFECA

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 243			9 243
Immobilisations corporelles	381 316		690	380 626
Immobilisations financières	281			281
TOTAL	390 840		690	390 150

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 243			9 243
TOTAL I	9 243			9 243
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	235 381			235 381
sur sol d'autrui				
inst. générale, agencement	10 139	430		10 569
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	22 766	4 426		27 192
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	16 844	528	690	16 682
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	285 130	5 384	690	289 824
TOTAL GENERAL (I+II)	294 373	5 384	690	299 067

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	4 392	4 392	
TOTAL	4 392	4 392	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
STORK DMS	300 000	335 580	35 580	
ECOFI CREDIT COOP	250 901	250 901		
PARTS SOCIALES CM+CREDIT COOP	169 771	169 771		
TOTAL	720 672	756 252	35 580	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 409 871				1 409 871
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	590 719	45 880			636 599
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	45 880	-45 880	64 125		64 125
Dont générosité du public					
Situation nette	2 046 470		64 125		2 110 596
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	2 046 470		64 125		2 110 596
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	4 716	4 716		
Dettes fiscales & sociales	2 279	2 279		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 995	6 995		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 000
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 000

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes : ces contributions se caractérisent par des heures de bénévolat correspondant d'une part à des heures de présence aux conseils d'administration et AG au cours de l'année.

Au titre de 2025, 440 heures ont été recensées pour la présence aux AG et CA.

D'autre part, l'association n'ayant plus de secrétaire salariée pour l'assister dans les autres missions diverses, 1480 heures ont été recensées pour les heures de bénévolat effectuées par les membres du bureau.

L'ensemble de ces heures a été valorisé à un taux horaire de 16,50 euros charges patronales incluses.

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres		
TOTAL	0	0

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3960 E.

5.2.1 Commentaires :

Bilan actif

Actif immobilier :

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

1. Locaux :

1-1 / Local à usage de bureaux acquis en juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain	60 980 €
Constructions	235 381 €
Agencements des constructions	<u>11 183 €</u>
<u>Soit une valeur brute globale de 307 544 €</u>	

Moins

Amortissements cumulés / Constructions et Agencements	<u>245 950 €</u>
<u>Valeur nette des constructions 61 594 €</u>	

Et

1-2 / Agencements, aménagements divers	<u>55 875 €</u>
---	-----------------

Moins

Amortissements / agencements, aménagements divers :	<u>27 192 €</u>
<u>Valeur nette des aménagements divers 28 683 €</u>	

Le conseil d'administration attire particulièrement l'attention des sociétaires :

- Le terme « locaux à usage de bureaux » recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95m² comprenant cinq pièces utilisées comme suit : une pièce pour le secrétariat, une pièce pour les membres du bureau, deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des commissions et une pièce pour les archives.
- Agencements et aménagements divers :

Les travaux engagés en 2007 pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élèvent à une valeur brute globale de 11 614 €, ce solde étant totalement amorti à la clôture de l'exercice 2022. Se rajoutent à ce montant des travaux complémentaires effectués en 2018 et 2021 et 2022 pour un total de 25 070 €, partiellement amortis.

A ce solde antérieur, il convient d'ajouter des travaux de remise en état électriques et de réfection de la cuisine pour un montant brut global de 17 464 € entre janvier et mai 2023. A cela se rajoutent des petits travaux courant 2024 pour 1 727 €.

Ce qui conduit au solde global brut de 55 875 €, amortis à hauteur de 27 192 € à la clôture 2025.
- S'agissant des installations générales (agencements des constructions) dont le solde brut global est de 11 183 € (ci-dessus), figure notamment dans ce compte une facture de travaux engagés en 2017 pour l'assainissement de la cave pour un montant 4 301 €.

Le cumul des amortissements concernant ces installations générales est de 10 569 € à la clôture 2025.

2. Mobilier et matériel de bureaux

Les matériels de bureautique comprennent photocopieur, imprimante, vidéo projecteur, téléphone et ordinateurs dont un a été remplacé en 2024, la charge est étalée sur trois à cinq ans et leur valeur brute globale est de 4 675 €.

L'amortissement pratiqué à ce jour est de 4 581 €.

Le matériel informatique présente un solde brut de 3 272 €.

Un ordinateur ancien, totalement amorti, d'une valeur brute de 690 €, a fait l'objet d'une mise au rebut en 2025.

L'ensemble du matériel informatique est amorti à hauteur de 2 841 € à la clôture 2025.

Le mobilier présente un solde brut global de 9 260 €

Il est totalement amorti à la clôture 2025.

3. Provision pour fonds de roulement concernant

L'immeuble contenant les bureaux : 281 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre de la loi SRU pour 281 €.

Actif circulant – valeurs réalisable :

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

- Des valeurs mobilières pour un montant total de 1 910 922 € détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :

2 CAT Crédit Coopératif et Crédit Mutuel	1 000 000 €
Parts sociales « Crédit Mutuel » et Crédit Coopératif	169 711 €
Un compte TONIC OBL	50 000 €
Un Livret Bleu (intérêts inclus)	17 138 €
Un Compte sur Livret Crédit Coopératif	95 670 €
Intérêts courus au 31/12/2025 sur bons de caisse et Livret	27 443 €
25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif)	250 900 €
OBLIG STORK DMS 12Y	300 000 e
Montant total des Valeurs Mobilières	1 910 922 €

➤ <u>Des disponibilités pour un montant total de</u>	111 194 €
➤ <u>Des charges constatées d'avance</u>	4 392 €

(Il s'agit de charges courantes d'exploitation)

Bilan passif

D'un montant total de 2 110 596 €, il se compose des 3 sous-rubriques suivantes :

Fond de dotation associatif

D'un montant total de 1 409 871 €, il comprend :

- Le fonds associatif proprement dit qui présente un solde de 1 366 907 €, correspondant à 4 années et demie d'allocations aux pupilles.
- Une réserve financière, actuellement de 42 964 €,

Autres réserves :

Elles s'élèvent à 636 599 €.

Excédent de l'exercice 2025 :

Il est de 64 125 € net, avant approbation de l'AGO annuelle des comptes de clôture 2025.

SJOM suit régulièrement le niveau de ses réserves et ses besoins de financement.

Sur le plan financier, elle dispose de réserves d'un montant significatif en valeur absolue.

La politique de constitution de réserves peut être abordée de la manière suivante :

Il s'agit des réserves pour mission représentant l'engagement pris par l'association auprès des contributeurs, qui sont les membres frères cotisants de la GLDF, ainsi que des donateurs (particuliers et diverses loges) pour réaliser et accomplir notre mission principale qui est le financement de la prise en charge des pupilles par notre association.

Ces réserves assurent la trésorerie suffisante à court et moyen terme pour assumer la mission, même si la conjoncture économique devait subir quelques aléas, SJOM ne recevant aucune aide publique.

Dettes :

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

- Des dettes - fournisseurs : 4 716 €
(Dont des factures non parvenues pour 4 000 €)
- Des dettes fiscales : 2 279 €

Et les détails des soldes figurant dans les deux rubriques ci-dessus apparaissent au bilan-passif détaillé ci-joint.

Compte de résultat

Cotisations perçues :

Les cotisations des loges versées à SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE par la GLDF sont en augmentation de 1 702 €, par rapport à ceux de l'année 2024.

Il est à noter que des frais de gestion sont désormais appelés par la GLDF correspondant à 3,5% des cotisations versées, représentant ainsi un total de 14 554 € en 2025.

Dons

Le montant des dons perçus en 2025 s'élève au total à 70 248 € contre 62 732 € en 2024, soit en hausse de 12%.

Produits financiers :

Voici la décomposition du résultat financier figurant au compte de résultat ci-joint :

Intérêts s/ le Livret Bleu Association et le Livret Crédit Coop	+782 €
Revenus des C.A.T. TONIC CROISSANCE+ Crédit Coopératif	+26 757 €
Revenus des parts sociales Crédit Mutuel et Crédit Coopératif	+4 046 €
<i>Soit un montant total de produits financiers de</i>	<i>+31 585 €</i>

=> Ce qui conduit à un résultat financier positif de +31 585 €

Il est à noter qu'une partie des produits financiers perçus en 2025 ont subi un prélèvement à la source.

En revanche les produits des parts sociales du Crédit Mutuel/Crédit Coopératif et tous les intérêts des CAT arrivés à échéance font l'objet d'un impôt sur les sociétés, soit 2 279 € inscrits au compte de résultats.

Charges d'exploitations :

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2024 et 2025 :

	2025	2024
Charges externes (<u>Dont :</u> <i>Frais engagés pour nos pupilles conformément aux articles 2 et 3 de nos statuts = 11 735 €</i>)	98 107 €	90 579 €
Impôts et taxes	3 550 €	3 484 €
Dotations aux amortissements	5 384 €	5 341 €
Sous-Total	107 041 €	99 404 €
Versements aux pupilles	344 225 €	366 990 €
TOTAUX	451 266 €	466 394 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice :

Au cours de l'exercice comptable écoulé, nous avons enregistré un bénéfice de 64 125 € contre un excédent de 45 880 € à la clôture de l'exercice précédent.

Nous vous proposons :

D'affecter le bénéfice de 64 125 € en « Réserve legs » figurant au bilan-passif.

5.2.2 Budget prévisionnel :

BUDGET PREVISIONNEL 2026 MODIFICATIF			
	Recettes		Dépenses
Cotisations 13,50 €*31 000	418 500,00 €	Allocations trimestrielles	305 000,00 €
Dons	45 000,00 €	Primes études supérieures	15 000,00 €
Produits financiers	30 000,00 €	Aides exceptionnelles	40 000,00 €
		Primes été et hiver	36 500,00 €
		Prix d'encouragement	17 000,00 €
		Actions sociales & culturelles	30 000,00 €
		Frais généraux	35 500,00 €
	147,50 €	Prélèvement GLDF	14 647,50 €
TOTAUX	493 647,50 €		493 647,50 €

BUDGET PREVISIONNEL 2027			
	Recettes		Dépenses
Cotisations 13,50 €*31 500	425 250,00 €	Allocations trimestrielles	310 000,00 €
Dons	45 000,00 €	Primes études supérieures	15 000,00 €
Produits financiers	30 000,00 €	Aides exceptionnelles	40 000,00 €
		Primes été et hiver	37 400,00 €
		Prix d'encouragement	17 000,00 €
		Actions sociales & culturelles	30 000,00 €
		Frais généraux	36 000,00 €
	33,75 €	Prélèvement GLDF	14 883,75 €
TOTAUX	500 283,75 €		500 283,75 €

5.2.3 Rapport du Commissaire aux Comptes :

Docusign Envelope ID: 29663424-DC28-8487-81BD-070E13C91494



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'ASSOCIATION «Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique »

Exercice clos le 31 décembre 2025

Siège social : 90, rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris

COMMISSAIRE AUX COMPTES
68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-audit@groupepcf.com
COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS
R.C. BORDEAUX 494 030 182 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE





«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique »
90, rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 27 avril 2026

Le commissaire aux comptes,
SAS « CF AUDIT »,
Représentée par Jörg SCHUMACHER

Signé par :

Jörg SCHUMACHER

1121F95C58D1420...

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-audit@groupecf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 600 000 EUROS

R.C. BORDEAUX 494 030 182 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION
«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique »**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Siège social : 90, rue du Faubourg Saint Martin

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-audit@groupecf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS
R.C. BORDEAUX 494 030 182 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CROC GRANDE AQUITAINE





«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique»

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association «Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Page 2 sur 5



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif au nouveau règlement applicable.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

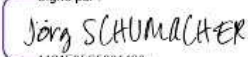


- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 avril 2026

SAS CF AUDIT

Représentée par Jörg SCHUMACHER

Signé par :

1121F95C5801420...

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE		page 1
BILAN ACTIF		
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Présenté en Euros	Edité le 10/04/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 242,98	9 242,98				
Immobilisations corporelles						
. Terrains	60 979,61		60 979,61	2,88	60 979,61	2,97
. Constructions	246 584,41	245 950,32	814,09	0,03	1 044,19	0,05
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	73 082,04	43 873,84	29 208,20	1,35	34 162,07	1,66
Immobilisations financières						
. Autres immobilisations financières	280,80		280,80	0,01	280,80	0,01
TOTAL (II)	390 149,84	299 067,14	91 082,70	4,30	96 466,67	4,69
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Autres créances					105,26	0,01
Charges constatées d'avance	4 391,69		4 391,69	0,21	1 035,69	0,05
Valeurs mobilières de placement	1 910 922,04		1 910 922,04	90,24	1 848 070,26	89,93
Disponibilités	111 193,94		111 193,94	5,25	109 262,83	5,32
TOTAL (III)	2 026 507,67		2 026 507,67	95,70	1 958 474,04	95,31
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 416 657,51	299 067,14	2 117 590,37	100,00	2 054 940,71	100,00

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE		page 2
BILAN PASSIF		
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Présenté en Euros	Edité le 10/04/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	1 409 871,24	66,58	1 409 871,24	66,61
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	636 599,24	30,06	590 719,05	28,75
Excédent ou déficit de l'exercice	64 125,33	3,03	45 880,19	2,23
Situation nette (sous total)	2 110 595,81	99,67	2 046 470,48	99,59
TOTAL (I)	2 110 595,81	99,67	2 046 470,48	99,59
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 715,56	0,22	5 743,23	0,28
Dettes fiscales et sociales	2 279,00	0,11	2 727,00	0,13
TOTAL (IV)	6 994,56	0,33	8 470,23	0,41
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 117 590,37	100,00	2 054 940,71	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MA CONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	415 837,12	80,33	414 135,42	80,41	1 702	0,41
Ventes de biens et services						
Produits de tiers financeurs						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	66 799,12	12,90			66 799	N/S
Autres produits	3 449,00	0,67			3 449	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	486 085,24	93,90	414 135,42	80,41	71 950	17,37
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	98 106,91	18,95	90 579,22	17,59	7 527	8,31
Aides financières	344 225,25	66,50			344 225	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	3 550,00	0,69	3 484,00	0,68	66	1,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 383,97	1,04	5 341,00	1,04	42	0,79
Autres charges			366 990,25	71,38	-366 990	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	451 266,13	87,17	466 394,47	90,56	-15 128	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	34 819,11	6,73	-52 259,05	-10,14	87 078	166,63
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	31 585,22	6,10	34 757,80	6,75	-3 172	-9,12
Reprises sur dépréciations et provisions			3 376,26	0,68	-3 376	-100,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (III)	31 585,22	6,10	38 134,06	7,40	-6 549	-17,16
CHARGES FINANCIERES:						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	31 585,22	6,10	38 134,06	7,40	-6 549	-17,16
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	66 404,33	12,83	-14 124,99	-2,73	80 528	570,15
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			62 732,18	12,18	-62 732	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			62 732,18	12,18	-62 732	-100,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 279,00	0,44	2 727,00	0,53	-448	-16,42
Total des produits (I + III + V)	517 670,46	100,00	515 001,66	100,00	2 669	0,52
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	453 545,13	87,61	469 121,47	91,09	-15 576	-3,31
EXCEDENT OU DEFICIT	64 125,33	12,39	45 880,19	8,91	18 245	39,77

SQFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MA CONNIQUE			page 4
COMPTÉ DE RÉSULTAT			
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Présenté en Euros	Edité le 10/04/2026	

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	31 680,00			
TOTAL	31 680,00			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	31 680,00			
TOTAL	31 680,00			

**SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
ANNEXE ASSOCIATION**

page 1

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Préambule

L'association Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique a pour objet de prendre en charge des orphelins pour les aider matériellement et moralement.

L'association aide les orphelins par l'attribution de secours et de bourses ainsi que par l'organisation de manifestations à caractère social et culturel.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 117 590,37 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 64 125,33 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2022-06 et n°2018-06, modifié par le règlement n°2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif./

Les règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application, sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC n°2023-03.

Il n'y a eu aucun reclassement entre les rubriques ou postes du bilan ou du compte de résultat concernant les comptes de l'association.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous constatons toujours que le nombre de dossiers augmente chaque année.

Ainsi nous sommes passés de 90 enfants au 31/12/2023, à 103 enfants au 31/12/2024, et désormais à 114 pupilles au 31 décembre 2025.

Nous constatons au 31/12/2025 17 pupilles majeurs de plus.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2022-06 et n°2018-06, modifié par le règlement n°2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

SOFECA

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

page 4

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF
3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 243			9 243
Immobilisations corporelles	381 316		690	380 626
Immobilisations financières	281			281
TOTAL	390 840		690	390 150

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 243			9 243
TOTAL I	9 243			9 243
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	235 381			235 381
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt	10 139	430		10 569
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	22 766	4 426		27 192
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	16 844	528	690	16 682
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	285 130	5 384	690	289 824
TOTAL GENERAL (I+II)	294 373	5 384	690	299 067

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	4 392	4 392	
TOTAL	4 392	4 392	

SOFECA

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)				
3.4 - Etat des valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
STORK DMS	300 000	335 580	35 580	
ECOFI CREDIT COOP	250 901	250 901		
PARTS SOCIALES CM+CREDIT COOP	169 771	169 771		
TOTAL	720 672	756 252	35 580	

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

page 6

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF
4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 409 871				1 409 871
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	590 719	45 880			636 599
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	45 880	-45 880	64 125		64 125
Dont générosité du public					
Situation nette	2 046 470		64 125		2 110 596
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	2 046 470		64 125		2 110 596
TOTAL dont générosité du public					

SOFECA

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)
4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	4 716	4 716		
Dettes fiscales & sociales	2 279	2 279		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 995	6 995		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 000
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 000

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes : ces contributions se caractérisent par des heures de bénévolat correspondant d'une part à des heures de présence aux conseils d'administration et AG au cours de l'année.

Au titre de 2025, 440 heures ont été recensées pour la présence aux AG et CA.

D'autre part, l'association n'ayant plus de secrétaire salariée pour l'assister dans les autres missions diverses, 1480 heures ont été recensées pour les heures de bénévolat effectuées par les membres du bureau.

L'ensemble de ces heures a été valorisé à un taux horaire de 16,50 euros charges patronales incluses.

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

page 9

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - Autres informations**6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties****6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Néant

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres		
TOTAL	0	0

6.3 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3960 E.